

La Roche-sur-Yon, le 10 septembre 2018

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

### PROCÈS VERBAL

**Monsieur le Maire** ouvre la séance. Il propose la désignation de Nathalie BRUNAUD-SEGUIN en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- |                        |   |  |
|------------------------|---|--|
| - Malik ABDALLAH       | à | Anne AUBIN-SICARD  |
| - René CHABOT          | à | Bernard QUENEAU  |
| - Lecsynska MORNAY     | à | Franck POTHIER ( <i>questions 1 à 27</i> )               |
| - Anne-Sophie SARDAY   | à | Sylvie DURAND  |
| - Jack M'BETI NOAH     | à | Cyril GENDREAU   |
| - Christophe BLANCHARD | à | Bruno GUILLOU ( <i>questions 1 à 25</i> )                |
| - Patricia LEJEUNE     | à | Françoise RAYNAUD ( <i>questions 1 à 25</i> )            |
| - Marc RACAPÉ          | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS ( <i>questions 1 à 10</i> ) |
| - Laurence DE ENA      | à | François CAUMEAU   |
| - Martine CHANTECAILLE | à | Joël SOULARD   |
| - Thierry DE LA CROIX  | à | Anita CHARRIEAU ( <i>questions 1 à 10</i> )              |

**Monsieur le Maire** propose un hommage à Jean Mazière, Christian Medves, Hervé Sosna et Arnaud Beltrame, qui ont péri vendredi dernier sous les balles d'un assassin. Il demande de respecter une minute de silence.

**Monsieur le Maire** débute l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

<b>1</b>	<b>RÉHABILITATION DE LA HALLE « A » DU PARC EXPOSITION DES OUDAIRIES EN SALLE SPÉCIALISÉE DE BASKET-BALL - DEMANDES DE SUBVENTION ET DE FONDS DE CONCOURS</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie Durand*

Il s'agit de solliciter une subvention auprès du Conseil régional des Pays de la Loire pour un montant de 152 000 euros, ainsi qu'un fonds de concours auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération pour un montant de 572 479 euros.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>2</b>	<b>REQUALIFICATION DES HALLES - TRANSFERT DE LA « LIBRAIRIE 85 000 », PLACE DU MARCHÉ - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Franck POTHIER*

J'aimerais tout d'abord vous faire part d'une modification au protocole concernant les versements, qui ne figure pas dans cette délibération. Je vous informe que ces versements seront effectués en deux fois, alors qu'il était initialement prévu de les faire une seule fois. Le premier aura lieu à la signature et l'autre à la fin des travaux.

Dans le cadre de la requalification de la place des Halles, il est envisagé de transférer la Librairie 85 000 tout en la repositionnant de nouveau place du marché, à l'endroit où sont actuellement installés le marché aux poissons et l'ex restaurant Le Rétro.

Après discussion, une indemnité de transfert venant réparer les préjudices subis par la SAS Librairie 85 000, pour le renouvellement de son bail commercial actuel, ainsi que de tous les frais générés par son déplacement dans les nouveaux locaux, a été fixée à 214 000 euros, nets de taxes, conformément à la réglementation en vigueur.

En parallèle, les parties négocient un bail commercial sous conditions suspensives portant sur les nouveaux locaux, d'une durée de neuf années entières et consécutives, commençant à courir à compter de l'ouverture commerciale des dits locaux.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>3</b>	<b>REQUALIFICATION DES HALLES - TRANSFERT DU RESTAURANT « LE KARO » - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Franck POTHIER*

J'aimerais là aussi vous faire part de modifications au protocole. Premièrement que la fin du bail actuel soit fixée à la livraison des travaux, qui aura lieu vers le 20 novembre 2018, et que le nouveau bail ne fasse pas l'objet d'un loyer supplémentaire. Deuxièmement, qu'une partie des travaux réalisés par la Ville sur la demande du Karo soient pris en charge par le restaurant à hauteur de 8 984.10 euros. Enfin, que la cuisine qui fait partie du fonds de commerce fasse l'objet d'une garantie de rattachement à l'immeuble.

Ainsi, dans le cadre de la requalification de la place du marché, il est donc prévu de maintenir et de déplacer le restaurant le Karo sur le site, à l'emplacement de l'ex marché aux poissons et du restaurant le Rétro. De plus, la ville de La Roche-sur-Yon a fait part à plusieurs reprises de son souhait, de voir le restaurant Le Karo demeurer acteur de référence sur la commune et plus particulièrement rester sur le site réhabilité.

Après discussions, les parties ont convenu d'un commun accord de résilier le bail énoncé avec effet à compter de la date de sortie de livraison du nouveau local. L'indemnité accessoire s'élèvera à 137 698 euros, nets de taxes, conformément à la réglementation en vigueur.

En parallèle, un bail commercial de neuf années entières et consécutives, commençant à compter de la date de livraison des nouveaux locaux sera mis en place.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Monsieur le Maire :** « Permettez-moi de vous donner une information, si vous ne l'avez pas eue au cours de la journée. Sachez que le gouvernement a mis en place un dispositif pour le soutien à la rénovation des cœurs de villes, dont l'enveloppe s'élèvera à 5 milliards d'euros. Je rappelle que nous étions candidats pour cette opération. Cette enveloppe concernera les villes moyennes.

Nous venons donc d'apprendre aujourd'hui que nous ferons partie des 222 villes choisies en France pour bénéficier de ce contrat « cœur de ville » avec l'Etat. C'est une excellente nouvelle car ce dispositif va nous permettre à la fois d'améliorer notre financement, d'accélérer la poursuite de la rénovation du cœur de ville et peut-être même de pouvoir rénover d'autres éléments au cours des deux prochaines années. Je rappelle en effet que les cœurs de ville ont énormément souffert de l'installation des grandes surfaces commerciales situées à l'extérieur de la ville au cours de ces 25 dernières années, et que si elles ont rencontré, et qu'elles rencontrent toujours un succès phénoménal, elles ont cependant vidé nos cœurs de ville.

S'agissant du contrat proprement dit, le soutien au commerce a énormément plu à la commission, notamment grâce à notre dispositif d'aide aux loyers commerciaux, et de notre vision d'un plan global encadrant l'ensemble du cœur de ville, avec le quartier des Halles, le carré de l'Hôtel de ville, Piobetta et la place de la Vendée. Quoi qu'il en soit, ce soutien ne pourra être que bénéfique pour la ville et je tiens à ce que l'ensemble de la municipalité s'en félicite. »

<b>4</b>	<b>EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE - AMÉNAGEMENT DU BOURG-SOUS-LA ROCHE</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Franck POTHIER*

Par délibération du 2 février 2017, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable sur le périmètre défini du quartier des Halles. Compte tenu des travaux d'aménagement au Bourg-sous-La Roche rue du Général Guérin, rue Emile Gabory et Place de la Mutualité, et de la création du bâtiment à l'angle de la rue du Général Guérin et de la rue Gabory, il est proposé d'étendre le périmètre d'intervention à la commission de règlement amiable. Sont exclues de ce dispositif les professions libérales et les activités de services.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>5</b>	<b>AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX - AVENANT N° 1 CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie DURAND*

Je précise avant tout que l'ensemble du dossier ne figure pas dans les délibérations puisque celles-ci nécessitaient une CAO qui s'est déroulée hier matin. C'est pour cette raison que vous disposez seulement de ces éléments ce soir.

Les aménagements des espaces publics du Bourg-sous-la Roche ont déjà fait l'objet de deux délibérations. La première concerne le programme des aménagements des espaces publics proprement dit, dont le marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec l'équipe SCEUP +, et la seconde a validé les études d'avant-projet permettant de poursuivre les études et de lancer un appel d'offre pour les travaux liés à l'aménagement des espaces publics du Bourg-sous-la Roche.

Concernant la présente délibération, une procédure adaptée a été lancée le 2 février 2018. Celle-ci a pour objet l'aménagement des espaces publics du Bourg-sous-la Roche, et la consultation est composée des trois lots suivants :

- Lot n° 1 : Terrassement et voirie, attribué à l'entreprise Colas, avec une offre variante, pour un montant de 1 677 690,83 euros ;
- Lot n° 2 : Assainissement et eaux pluviales attribué à l'entreprise Colas pour un montant de 978 995 euros ;
- Lot n° 3 : Espaces verts et mobiliers attribué à l'ACAGEF pour un montant de 271 092,15 euros.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>6</b>	<b>AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU BOULEVARD RÉAUMUR, CARREFOUR SALENGRO, RUE JEAN BOUIN, RUE GARROS ET PLACE DE COUBERTIN - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE</b>
----------	---

*Rapporteur : Madame Sylvie DURAND*

Cet aménagement a pour objectif :

- De conforter et de sécuriser les liaisons douces ;
- De créer une zone de rencontres ;
- De créer une place plus conviviale et plus accueillante ;
- D'intégrer la place de Coubertin et la maison de quartier dans le paysage.

Concernant le carrefour de la rue Salengro et du boulevard Réaumur, ~~je rappelle que~~ celui-ci relève aujourd'hui du domaine public routier départemental. Concrètement, il est envisagé d'effectuer des travaux d'amélioration et de sécurisation des feux et des passages piétons. Aussi, et dans l'optique d'accompagner ces aménagements, la ville de La Roche-sur-Yon a sollicité le Conseil départemental de la Vendée pour la prise en charge financière de la quote-part qui relève de sa compétence. Cette indemnité est estimée par le Conseil départemental à 7 564.32 euros, ce montant correspondant au renouvellement de la couche de roulement.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>7</b>	<b>MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES - AVENANTS</b>
----------	---

*Rapporteur : Monsieur Pierre LEFEBVRE*

Cette délibération porte sur la signature d'un avenant relatif à la réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles (lot n° 18 : monte-charge et appareils élévateurs), puisque l'élévateur présenté ne correspondait pas à notre demande. Il fallait en effet un élévateur accompagné. Le montant de cet avenant est de 23 000 euros.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>8</b>	<b>MISSIONS ANNEXES TECHNIQUES DANS LES BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS - GROUPEMENT DE COMMANDES</b>
----------	--

*Rapporteur : Madame Sylvie DURAND*

**Sylvie DURAND** : Le groupement de commandes proposé sera constitué des trois membres, dont le CCAS de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et la ville de La Roche-sur-Yon, la Ville ayant été désignée comme coordonnateur de ce groupement. La procédure fera l'objet d'une décomposition en quatre lots :

- Lot n° 1 : Mission de contrôle technique dans les bâtiments pour 250 000 euros ;
- Lot n° 2 : Mission de coordination sécurité et protection de la santé dans les bâtiments pour 130 000 euros ;
- Lot n° 3 : Mission de coordination sécurité et protection de la santé dans les espaces publics et environnement pour 190 000 euros ;
- Lot n° 4 : Mission de diagnostic amiante et plomb dans les bâtiments pour 110 000 euros.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes, sans montants minimums, et avec les montants maximums spécifiques cités précédemment. Les lots 3 et 4 seront conclus avec un seul titulaire (accord-cadre mono attributaire) et les lots 1 et 2 seront conclus avec deux titulaires.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>9</b>	<b>FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANTS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES</b>
----------	--

*Rapporteur : Monsieur Pierre LEFEBVRE*

La Ville de La Roche-sur-Yon dispose d'une station-service sur le site du Centre Technique mutualisé rue Monge. Afin d'assurer les approvisionnements, une procédure en appel d'offres a été lancée pour désigner les titulaires d'accords-cadres pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Gasoil ;
- Lot n° 2 ; Sans Plomb 95 ;
- Lot n° 3 : Gasoil non routier (GNR).

Ces accords-cadres seront conclus sans montants minimum ni maximum pour une durée d'un an à compter de leur date de notification et reconductibles tacitement trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de l'attribution des accords-cadres par la Commissions d'Appel d'offres du 12 mars 2016 et d'en autoriser la signature et la notification.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>10</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION FSE 2018/2019 RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION INTITULÉE « ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS, DE L'ESPACE NATUREL ET DU BÂTIMENT »</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Françoise RAYNAUD*

Cette opération est financée sur le chantier d'insertion Ville, lequel était financé à la fois par l'Etat, le département de la Vendée, la ville de La Roche-sur-Yon et le FSE. Le budget global de cette opération est de 870 708 euros, la demande de FSE porte sur un montant de 94 008 euros, soit 10.8 %. La Roche-sur-Yon apporte un financement de 230 000 euros, soit un peu plus de 26 %. Cette demande de FSE porte uniquement sur les postes PLI, qui représentent 56 % des personnes passant sur le Chantier.

S'agissant de l'année 2017, 58 % de salariés sont passés au Chantier dont 39 % de femmes. Ce résultat est à souligner car il s'agit d'une première, puisque ces métiers sont essentiellement orientés vers les hommes. Par ailleurs, 23 500 heures ont été effectuées pour le compte de la collectivité au cours de cette année, sachant que 50 % des personnes retrouvent un emploi ou une formation. Il n'y a pas uniquement des personnes du PLI qui entrent dans le chantier d'insertion, et que celui-ci accueille également des jeunes et des bénéficiaires du RSA, grâce à une convention que nous avons passée ici-même au mois de novembre dernier avec le Département.

Il vous est donc demandé d'autoriser cette levée de fonds de subvention FSE, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou moi-même, à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>11</b>	<b>QUARTIER DES HALLES - PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT - OBJECTIFS ET PROGRAMME DE L'OPÉRATION</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD*

Il s'agit d'une délibération conséquente dans laquelle beaucoup d'éléments sont à énoncer.

Le point de départ de cette délibération provient de la réalisation d'un diagnostic urbain et commercial, réalisé en 2014 sur le centre-ville. Celui-ci avait mis en relief un certain nombre de faiblesses et de fragilités, en particulier sur le quartier des Halles, avec un bâti dégradé et une offre de commerce compliquée (situation de déprises, vacances commerciales, façades dégradées). Suite à ce diagnostic, un plan de référence avait été établi et avait été approuvé par le Conseil municipal en décembre 2015. Il avait notamment défini un certain nombre de thématiques sur lesquelles agir de manière opérationnelle, ainsi qu'un certain nombre d'objectifs.

Les différentes thématiques opérationnelles portaient par exemple sur la question foncière et immobilière, sur la question de l'habitat et du logement, sur les activités de centre-ville – avec les questions médico-sociales, culturelles, de loisirs et de tourisme – ou encore sur la question de l'arrivée et de la pérennité de nouveaux commerces de centre-ville.

Dans le même temps, les six objectifs suivants avaient été arrêtés dans ce plan de référence ;

- La volonté de dynamiser le centre-ville marchand ;
- La volonté de favoriser l'arrivée de nouveaux ménages sur le centre-ville ;
- La volonté de promouvoir une nouvelle offre d'emplois
- La volonté d'implanter ou de repositionner les équipements structurants ;
- L'amélioration des espaces publics ;
- La volonté de soutenir l'animation du quartier avec une programmation événementielle.

D'autre part, nous avons également identifié la nécessité d'avoir absolument une armature commerciale très solide, partant de la place de la Vendée jusqu'au quartier des Halles (notamment jusqu'à la place de la vieille horloge), en s'intégrant progressivement aux parcours touristiques pour atteindre l'Yon.

La délibération de ce soir a identifié le long de cette armature commerciale des points clés, dont certains, au nombre de trois, que nous avons considérés comme étant des sites prioritaires d'intervention. Le premier est l'îlot Bonaparte. Ce site dit « Premium » pourrait tout à fait convenir à une surface commerciale suffisamment renommée pour générer un effet de destination. Le second est le site de l'Aménageur. Situé à proximité du futur parvis des Halles, ce site pourrait quant à lui convenir à de nouvelles surfaces commerciales en rez-de-chaussée, ainsi qu'à des logements dans les étages. Enfin le troisième site prioritaire est celui de l'école Malraux.

Parmi les autres sites identifiés, certains d'entre eux nécessitent une restructuration des rez-de-chaussée, comme par exemple la galerie Médicis, dans la volonté d'accentuer la dimension d'artisanat d'art et de création. Il en est de même pour la galerie Pompidou, qui permettrait d'accueillir de nouveaux commerces sur les rues et de retrouver ainsi un cœur d'îlot indépendant.

Toujours dans cette même rubrique figurent les sites dont la vocation programmatique reste encore à préciser aujourd'hui. Je pense plus particulièrement au site de la Maison des Artisans et du Jardin des Compagnons, avec peut-être à la clé une activité culturelle ou artisanale, ou encore au site de la Maison Renaissance.

Afin d'atteindre les différents objectifs identifiés dans ce plan de référence, il vous est proposé ce soir de mettre en place une concession d'aménagement. Cet outil essentiel permettra de redynamiser le centre-ville et sera fondé sur quatre grandes finalités. La première consiste à développer les conditions permettant de réaliser des opérations immobilières significatives, pour attirer une nouvelle population dans le centre-ville capable de soutenir l'action sur le commerce. La seconde a pour but de créer une offre immobilière. Concrètement, le concessionnaire devra porter des cellules commerciales ou des fonds de commerces pour atteindre les objectifs de linéaires commerciaux que je viens de vous indiquer. La troisième vise quant à elle à agir sur les espaces publics et leur qualité, pour assurer les conditions d'un lien entre le quartier des Halles et la vallée de l'Yon. Enfin, la quatrième finalité est de mettre en place des outils de communication pour valoriser l'image du quartier, l'objectif étant d'attirer des investisseurs ainsi que de nouveaux occupants.

Dans le même temps, nous allons également développer des outils complémentaires. Je pense en particulier à la charte des devantures et des terrasses, qui permettra d'accompagner les commerçants dans une démarche qualitative au sein du périmètre de la concession. Cette charte sera d'ailleurs accompagnée d'une aide à la réhabilitation des devantures, qui sera présentée lors d'un prochain

Conseil municipal. De son côté, l'Agglomération va également appuyer l'ensemble de ce plan d'actions en proposant une aide aux propriétaires, afin de les inciter à rénover leurs façades. Un règlement sera même établi à cet effet par l'Agglomération.

La durée de cette concession d'aménagement sera de douze ans. Le risque économique de cette opération ne sera pas entièrement porté par la concessionnaire puisqu'il sera également porté par la Ville. D'ailleurs, le rôle du concessionnaire est inscrit de manière très détaillée dans la délibération. En effet, il faudra notamment :

- qu'il réalise les études complémentaires relatives au projet d'aménagement,
- qu'il acquière des terrains et des immeubles bâtis situés dans le périmètre de l'opération,
- qu'il porte et – le cas échéant – qu'il gère des cellules commerciales,
- qu'il mobilise des financements permettant la gestion de l'ensemble,
- qu'il assure la réalisation sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux et des équipements concourant à l'opération, à la réalisation des études et des missions nécessaires à leur exécution,
- qu'il remette à la ville les équipements publics réalisés après leur achèvement,
- qu'il cède les terrains ou les bâtiments, après réalisation éventuelle des démolitions, à des constructeurs-promoteurs,
- qu'il informe et qu'il réalise des concertations concernant le projet,
- qu'il élabore des documents de suivi et de contrôle pour la collectivité.

La délibération détaille ensuite le descriptif de la procédure concurrentielle, avec négociations, qui sera mise en place, et qui passera par les différentes étapes suivantes :

- l'avis d'appel à candidatures ;
- la réception des candidatures après un délai minimum de 30 jours ;
- l'analyse des candidatures et la sélection des candidats ;
- l'envoi du dossier de consultation aux trois candidats sélectionnés ;
- la remise des offres après un délai minimum de 30 jours,
- l'avis de la Commission sur les propositions reçues ;
- les négociations ;
- l'attribution de la concession d'aménagement par une commission d'appel d'offres « Aménagement », qu'il nous faudra constituer ultérieurement ;
- une délibération du Conseil municipal pour autoriser la signature du traité de concession.

Il s'agit donc là d'une délibération extrêmement importante, puisqu'elle permettra au Conseil municipal d'acter les objectifs et les programmes de l'opération d'aménagement du quartier des Halles, dont la réalisation sera confiée à un aménageur. Voilà les principes sur lesquels nous vous demandons de vous prononcer, avant de lancer la procédure concurrentielle.

**Joël SOULARD** : « Une fois n'est pas coutume en matière d'urbanisme sur notre ville, puisque nous serons plutôt d'accord avec vous dans l'adoption de cette délibération.

Il est vrai que vous faites preuve de prospective et, à travers l'attribution de cette concession d'aménagement, vous vous projetez à plus long terme en raisonnant sur un périmètre plus grand et plus pertinent que lors des différentes opérations que vous avez lancées précédemment un peu à la va-vite et sans réflexion globale.

Mais si l'intention est louable de votre part et si les objectifs sont globalement satisfaisants, la tâche qui sera attribuée au concessionnaire restera compliquée et son assise financière devra être suffisante pour qu'il soit capable d'investir en début de période et d'attendre la fin de la concession pour avoir d'éventuels retours. Malgré cela, je pense que vous pourrez quand même trouver le bon concessionnaire, puisque vous recevrez un certain nombre de réponses à cet appel.

Les objectifs, si nous les partageons, appellent quand même un certain nombre de précisions, notamment un en particulier, celui de « favoriser l'arrivée de nouveaux ménages sur le centre-ville en créant une offre de logements neufs et en favorisant la rénovation de certains logements ». Cet objectif aurait peut-être mérité la précision que nous vous proposons, à savoir de créer une offre de logements neufs diversifiée, tant en termes de taille que de prix.

Enfin, c'est avec satisfaction que nous notons que vous reprenez à votre compte une proposition que nous avons faite à plusieurs reprises en début de mandat, à savoir la mise en place d'aides financières destinées à la rénovation à la fois des devantures des commerces, mais aussi des façades des bâtiments de logements, tout cela en lien avec l'Agglomération.

Pour conclure, nous voterons favorablement cette délibération, même si nous aurions préféré qu'elle soit un préalable à la réflexion sur le centre-ville, au lieu d'arriver une fois que les projets des Halles et de l'îlot de la Poste sont décidés et bouclés, quoique pour ce dernier les choses peuvent encore peut-être être revues. »

**Guy BATIOU** : « Ce projet est effectivement très conséquent, et suit d'autres projets tout aussi importants dans le Pentagone. Toutefois, je constate qu'il existe peu d'informations et encore moins de concertations concernant les destinations futures de certains sites, et sur ce que souhaite la Municipalité pour ces sites. Existe-t-il déjà un cahier des charges plus ou moins élaboré ? Quels sont les projets ? Bref, j'aimerais bien avoir quelques précisions à ce sujet. Je pense en particulier à l'espace Malraux, dont vous avez dit à plusieurs reprises qu'il pourrait accueillir la Maison de la mobilité. Autrement dit, nous aimerions bien avoir des informations complémentaires à propos de vos souhaits et sur le cahier des charges qui sera destiné au futur concessionnaire.

Madame Aubin-Sicard a également parlé de « diagnostic urbain ». Effectivement, nous ne pouvons pas penser l'aménagement de ce périmètre sans penser à l'aménagement urbain, ou tout du moins à l'urbanisme, c'est-à-dire à la mobilité et aux déplacements. Je pense qu'il serait important de lier l'urbanisme et l'aménagement des parcelles citées, comme nous l'avons évoqué pour l'îlot de la Poste, et avec le concessionnaire. »

**Françoise BESSON** : « Il s'agit effectivement d'un projet très intéressant. Cela dit, j'aimerais avoir des éclaircissements sur certains points.

S'agissant des écoles publiques tout d'abord, et de leur disparition dans le centre-ville, il me semble important que tous les ménages qui emménageront dans ce centre puissent bénéficier à la fois d'une école publique et de services de crèches et de garderies. J'aimerais par ailleurs intervenir sur le sujet de la mixité sociale et le fait « que la nouvelle population du centre-ville soit capable de soutenir l'action en direction du commerce ». Là aussi, il me semble très important que le centre-ville puisse recevoir toutes les populations (précaires et celles qui ont les moyens), et qu'elles puissent se côtoyer facilement.

D'autre part, j'aimerais savoir à quoi vous faites allusion lorsque vous parlez de la place du secteur médicosocial. S'agit-il de la santé ou de la place du handicap ? En outre, il me semble tout aussi important d'accorder de la place à la participation des habitants car il ne s'agit pas seulement de réaliser des beaux projets et d'avoir de beaux endroits. Il est donc essentiel que les habitants puissent échanger entre eux et qu'ils puissent réaliser des choses ensembles. Enfin, et je suis bien d'accord avec vous, nous sommes satisfaits que la ville bénéficie du contrat « cœur de ville », tant pour la Roche-sur-Yon que pour Fontenay-le-Comte, puisque cette dernière compte énormément de précarité. Pour information d'ailleurs, je rappelle que le même type de plan existait déjà en 1975, soit tout juste deux ans avant l'arrivée de Jacques Auxiette. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Tout d'abord, je rappelle que nous avons déjà une approche globale du centre-ville et du quartier des Halles depuis le mois de décembre 2015, puisque nous avons déjà identifié de nombreux sites et que des objectifs par secteurs étaient déjà fixés. Nous avons donc bien engagé une réflexion à l'échelle du cœur de ville pour définir les interactions entre différentes destinations. D'autre part, nous n'allions pas non plus attendre la délibération de ce soir pour commencer à agir sur le centre-ville. D'ailleurs, lorsque nous avons évoqué le projet d'hôtel de ville et d'agglomération au dernier Conseil municipal, je vous avais bien indiqué que ce projet faisait partie d'une stratégie globale de redynamisation du cœur de ville, et que toutes les villes moyennes étaient actuellement préoccupées par cette question.

Par ailleurs, Monsieur Batiot, il est évident que ces projets d'aménagements ne pourront être menés sans avoir de réflexion sur la mobilité. D'ailleurs, nous avons déjà commencé à mettre en place un certain nombre d'outils en cœur de ville, sachant qu'il faudra bien entendu poursuivre cette réflexion à l'avenir compte tenu des enjeux climatiques en environnements. »



**Monsieur le Maire** : « S'agissant de la précision apportée par Monsieur Soulard, je pense qu'elle n'a pas tellement d'utilité, car à chaque fois que vous précisez, vous rétrécissez les choses. En clair, cela signifie que toutes les possibilités sont ouvertes dès lors qu'elles ne sont pas inscrites dans un texte. Je préfère donc ne rien écrire pour laisser la place à des possibilités, plutôt que d'écrire et de vouloir faire passer des choses imprécises.

S'agissant de l'école Malraux, elle est bien évidemment fléchée dans ce dossier et elle fera même l'objet d'un traitement tout particulier. Quoi qu'il en soit, nous allons laisser les aménageurs travailler et allons discuter avec la population, pour arriver paisiblement à un plan global. D'autre part, Madame Besson, je rappelle qu'il n'existait aucun problème dans le cœur de ville avant 1975, et que les commerçants ont progressivement disparu, ce qui fait que nous arrivons aujourd'hui à devoir engager des plans d'urgence. Cherchez l'erreur ! Concernant l'aspect médicosocial, il suffit simplement de bien lire et de bien comprendre les mots, et celui-ci définit aussi bien le côté médico que le côté social. Les mots doivent être clairs, sans être restrictifs, pour laisser à l'aménageur les possibilités qu'il souhaite proposer. Bref, il est évident que ces dossiers seront suivis et qu'ils vivront au fur et à mesure de l'avancée de ce projet.

Enfin, je ne comprends pas ce que signifie le terme « avoir les moyens ». Cela dépend des personnes. Certains ont les moyens de faire des choses et d'autres les moyens pour faire d'autres choses. Il faut donc faire attention à ne pas enfermer les personnes dans des contingents lorsque l'on s'exprime, car il s'agit bien de TOUS les Yonnais et pas simplement des uns ou des autres. En effet, la mixité concerne obligatoirement tout le monde. »

**Joël SOULARD** : « Je partage complètement votre avis sur les centres-villes qui dépérissent, et le fait que les grandes surfaces commerciales en périphérie ont participé à la disparition des petits commerces. Néanmoins, les choses ne sont pas si simples car nous savons très bien – et vous le savez aussi pour avoir vu notre ville évoluer – que le centre-ville aurait sûrement dépéri de la même façon si les flâneries ne s'étaient pas construites. En effet, il s'agissait déjà d'une réponse au départ des populations vers les commerces de Nantes. »

**Monsieur le Maire** : « Je partage votre avis. Comme quoi nous arrivons à être d'accord sur deux sujets dans la même discussion ! D'ailleurs, nous assistons même au phénomène inverse actuellement puisque la population souhaite redécouvrir le centre-ville, à l'image de ceux qui se sont installés dix kilomètres aux alentours. Il est vrai que l'empreinte carbone commence à marquer tout le monde et qu'il est également confortable d'avoir tous les services à proximité. En définitive, il ne faut pas opposer l'un à l'autre. Cette idée était d'ailleurs le but même du schéma de développement commercial que nous avons voté il y a maintenant trois ans. En effet, il existe aussi bien des emplacements pour des cellules de taille urbaines, que pour des grandes cellules, pour répondre à toutes les demandes commerciales. De plus, le fait de vouloir dynamiser ce cœur de ville avec cette action de l'Etat va nous permettre de pouvoir lui apporter davantage de vie et d'ambiance, et de pouvoir accueillir encore plus ceux qui souhaitent revenir dans le centre-ville. »

**Thierry De La CROIX** : « De quelle manière sera organisé le suivi du projet par la collectivité ? »

**Monsieur le Maire** : « Le principe sera le même que pour les autres concessions données à Oryon sur d'autres sujets. Il s'agira d'un travail conjoint, ce qui signifie que l'aménageur ne pourra prendre aucune décision qui ne soit pas validée par la collectivité. »

**Guy BATIOU** : « Encore une fois, le texte de la délibération indique « que la nouvelle population du centre-ville soit capable de soutenir l'action en direction du commerce ». Peut-être que la phrase est ambiguë mais cette façon de dire les choses pourrait laisser supposer que le commerce du centre-ville pourrait être relancé par ceux qui ont de l'argent. Nous voulions simplement souligner l'ambiguïté de cette phrase. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>12</b>	<b>ACQUISITION AUPRÈS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE POUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU MULTI ACCUEIL BACQU'A ET L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIEN IUFM</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick DURAND*

La Roche-sur-Yon Agglomération a acheté à 5 305 mètres carrés à l'EPF, par une délibération du 23 janvier 2018, sachant que le bail multi-accueil Bacqu'a prend fin en 2019. Il y a donc une volonté de créer un nouvel accueil sur cette partie de l'ex IUFM et d'en être propriétaire. Concrètement, 72 places seront créées (60 + 12). Elles proviendront du multi-accueil Ramon, avec une possibilité d'extension à 80 places. L'entrée s'effectuera par la rue Guillemère (quartier du Sacré Cœur). L'agglomération réalisera les bâtiments et la Ville les parkings des visiteurs, du personnel et des livraisons, ainsi que les voiries d'accès.

Au final, 3 400 mètres carrés seront achetés à l'Agglomération, pour 164,66 euros du mètre carré, soit 559 844 euros.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>13</b>	<b>INCORPORATION DE BIENS PRÉSUMÉS SANS MAÎTRE DANS LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD*

La Ville de La Roche-sur-Yon a lancé une procédure d'acquisition de biens présumés sans maître, en vue de les incorporer dans son domaine privé. Suite à l'avis de la Commission Communale des impôts directs du 30 mars 2017 et des conclusions de l'enquête préalable exposant que les parcelles n'ont plus de propriétaires connus, deux arrêtés du 06 juin 2017, relatifs à des biens présumés sans maître ont fait l'objet d'une publication conformément à la réglementation en vigueur, à la fois en mairie principale, et dans les deux mairies annexes de Saint-André d'Ornay et du Bourg-sous-la Roche, ainsi que dans *Le Courrier de l'Ouest, Ouest-France Vendée et Ouest-France Loire-Atlantique*.

Les propriétaires présumés des immeubles en cause (chemin Guy Bourrieau, route de l'Angouinière et route de l'Affiage) ne s'étant pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L.1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, ces immeubles sont désormais présumés sans maître au titre de l'article 713 du Code civil. Ils peuvent donc être incorporés dans le domaine privé de la Commune si les propriétaires ne renoncent pas à ce droit, ce qui est effectivement le cas. Par conséquent, nous vous demandons d'approuver l'incorporation de ces trois biens dans le domaine privé de la commune.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>14</b>	<b>MODIFICATION DE DOMANIALITÉ - APPROBATION DES CLASSEMENTS ET DÉCLASSEMENTS</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Patrick DURAND*

Classement dans le domaine public des voies privées, espaces verts et équipements communs

A. Cheminement piéton réalisé dans le cadre de l'opération Via Verde par Oryon dans le quartier Forges-Bacqua :

Douze logements mitoyens en accession sociale à la propriété, bénéficiant chacun d'une surface de terrain moyenne de 200 mètres carrés (entre 193 et 325 mètres carrés). Ce lotissement Via Verde composé de deux îlots portés par Oryon a été réalisé sur une ancienne friche industrielle le long du boulevard du Maréchal Leclerc. Le lotissement a été autorisé au profit de la société Oryon au terme de deux arrêtés municipaux pour la réalisation de douze lots individuels sur une emprise foncière totale de 2 938 mètres carrés ne disposant pas d'espaces communs, à l'exception d'un cheminement piéton en fond de jardin permettant de créer un lien entre différents quartiers. En vue d'engager la procédure de transfert dans le domaine public communal de ce cheminement piéton cadastré section BI n° 848, de 298 mètres carrés, cette demande a reçu un avis favorable au regard de l'intérêt à l'échelle du quartier.

#### B. Lotissement Maisonneuve des Landes 3 et 4

Ce lotissement a été autorisé au profit de la société BNP, au terme de deux arrêtés municipaux, pour la réalisation de 207 lots, dont 92 lots libres de constructeur, d'une surface comprise entre 200 et 809 mètres carrés. Il s'agira de 29 logements de type « maison de ville » répartis sur quatre îlots, de 40 logements collectifs groupés, répartis sur deux îlots, et de 46 logements sociaux en collectif groupé répartis sur un îlot, sur une superficie totale de 85 040 mètres carrés.

Comme nous sommes passés de la société BNP à une ASL (Association syndicale libre), la Ville récupère 7 214 mètres carrés de voiries et 12 990 mètres carrés d'espaces verts sur la parcelle de Maisonneuve des Landes 3, et 8 414 mètres carrés de voiries et 6 106 mètres carrés d'espaces verts sur la parcelle de Maisonneuve des Landes 4.

#### C. Lotissement Domaine de Maisons-Laffitte

Ce lotissement a été réalisé au profit de la société 4G. Il comporte 16 maisons individuelles, 34 maisons groupées, 34 maisons individuelles libres de constructeur et 70 logements collectifs, sur une superficie totale de 41 962 mètres carrés.

Comme nous sommes passés de la société 4G à une ASL et qu'il s'agit d'un transfert dans le domaine public, la Ville récupère 6 568 mètres carrés.

#### Reclassement dans le domaine public communal d'une voie départementale

La rue Poincaré et le carrefour Salengro-Leclerc relèvent aujourd'hui du domaine public routier départemental (ancienne RD 760). A ce propos, des travaux d'amélioration et de sécurisation, dont la création d'un sens giratoire, ont été validés. Dans l'optique d'accompagner ces aménagements, la ville de La Roche-sur-Yon a sollicité le Conseil général de la Vendée pour la prise en charge financière de la quote-part relevant de sa compétence, puis, à l'issue des travaux d'aménagement, et conformément aux plans des routes départementales, a reclassé cette section du domaine public routier départemental dans le domaine public communal.

#### Déclassement partiel dans le domaine public en vue d'aliénation

La Ville a été sollicitée pour l'acquisition d'un délaissé foncier de 20 mètres carrés situé aux angles des rues Le Gentilhomme et Alexandre Ribaud, en vue d'un agrandissement de sa parcelle. Ce classement n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'enquêteur public.

S'agissant de la rue Joseph Barra, le déclassement concerne un délaissé de 160 mètres carrés, pour une emprise foncière contiguë à une propriété, permettant aux habitants de l'agrandir et d'en faciliter l'accès. Là aussi, ce déclassement n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'enquêteur public.

En ce qui concerne la rue Arthur Young, le déclassement porte sur un délaissé de voirie de 75 mètres carrés, au profit de Monsieur et Madame Turpot. Là encore, ce déclassement n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part de l'enquêteur public.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>15</b>	<b>CONVENTION TOUTES SERVITUDES POUR L'ACCÈS AU BASSIN D'ORAGE DU LOTISSEMENT LES ALISIERS</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Françoise BOUET*

Lors de la séance du 28 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé le classement dans le domaine public, après enquête publique, des espaces communs du lotissement les Alisiers. Toutefois, la parcelle permettant l'accès au bassin d'Orage, cadastrée section CP n° 68 ne fit pas l'objet de la rétrocession en raison de la non-viabilisation de cette dernière, un projet de lotissement étant en cours. Aussi, dans l'attente de ce classement conditionnel, et de la réalisation de l'opération du lotissement privé, notamment de la voirie, il convient de mettre en place une convention toutes servitudes sur la parcelle cadastrée section CP n° 68, permettant ainsi à la collectivité d'accéder à l'entretien du bassin d'Orage et au lotissement Les Alisiers rétrocédé. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>16</b>	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES CONCERNANT LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN 2017</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Patrick DURAND*

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu à une délibération au Conseil municipal.

Le montant des acquisitions hors frais de l'année 2017 s'élève à 2 307 500 euros, dont 913 500 euros dans le cadre de la programmation pluriannuelle du Bourg-sous-la Roche et 1 159 000 euros pour l'acquisition de biens à vocation de bâtiments publics et 35 000 euros pour l'acquisition de réserves foncières et 200 000 euros pour des terrains bâtis à vocation d'habitations.

Le montant des cessions de l'année 2017 s'élèvent à 1 410 612.71 euros. Il correspond à la mise en œuvre de la rationalisation du patrimoine de biens immobiliers, de délaissés du domaine public et de transferts des biens économiques issus de la loi NOTRe. De plus, pour information, dans le cadre de la convention opérationnelle concernant l'ancien site de l'UFM entre la Ville et l'EPF, des dépenses liées aux frais d'études (travaux de démolition et autres) pour un montant de 207 614.69 euros, ont été réalisés en 2017.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>17</b>	<b>MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION POUR LA PRISE DE COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » (GEMAPI)</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD*

Le terme GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est un nouveau terme et qu'il est issu de trois lois successives. Premièrement, de la loi MAPTAM de 2014, qui confie cette nouvelle mission aux Etablissements publics de coopération intercommunale. Deuxièmement de la loi NOTRe, qui est ensuite venue modifier l'échéance d'entrée en vigueur du dispositif, puisque les EPCI devaient devenir compétents au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et qu'ils l'ont finalement été au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Troisièmement enfin, la loi FENO, adoptée en décembre 2017, qui apporte un certain nombre de clarifications sur ce sujet.

Pourquoi cette nouvelle mission pour les intercommunalités ? Il existe deux raisons précises. Premièrement, l'irrespect de deux directives européennes, dont une sur la prévention des inondations et une directive-cadre sur l'eau, qui demandait aux différents États membres et aux collectivités d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau. Deuxièmement, cette loi cherche à favoriser le regroupement de collectivités à des échelles hydrographiques dites « cohérentes » (échelle de bassins versants ou de fractions de bassins versants par exemple).

Cette loi transfère donc cette compétence aux EPCI depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Comme il s'agit d'un transfert obligatoire pour les EPCI, il n'existe aucune délibération à prendre pour les communes concernées. Il s'agit donc ce soir d'une modification des statuts de l'agglomération, qui demande à la ville de La Roche-sur-Yon de confirmer ce transfert. Voilà pour le premier objet de cette délibération.

Par ailleurs, et afin d'exercer la GEMAPI, l'Agglomération disposera de plusieurs possibilités. Elle peut soit exercer en régie la totalité de la GEMAPI, soit décider de la déléguer, pour partie ou en totalité, à des syndicats de rivières. Or c'est là que le sujet devient complexe, puisque ces syndicats de rivières peuvent eux-mêmes décider d'exercer cette compétence à plusieurs en constituant un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux), sachant que plusieurs EPAGE peuvent eux-mêmes se regrouper en Etablissement public territorial de bassins.

La finalité de la GEMAPI est très claire, puisqu'elle consiste à prévenir les inondations – cette obligation de moyens étant fixée par les textes –, et à atteindre le bon état des masses d'eau, avec cette fois-ci une obligation de résultat posée par les textes. D'autre part, la GEMAPI doit répondre à quatre missions obligatoires et à huit missions facultatives qu'il est éventuellement possible de choisir. Les quatre missions obligatoires sont les suivantes :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau (canal, lac ou plan d'eau) ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.

Néanmoins, les missions que je viens de vous énoncer n'ont pas été détaillées par le législateur ou par la jurisprudence. L'un des objectifs de l'Agglomération consiste donc à essayer d'y voir plus clair et de définir ce qu'elle entend sous ces quatre missions. C'est pourquoi elle nous demande ce soir d'approuver la constitution d'un SOCLE, à savoir un Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau. Ce SOCLE est d'autant plus nécessaire que la mission GEMAPI est déjà portée en partie par certains syndicats de rivières, dont nous faisons partie en tant qu'agglomération. Il existe quatre syndicats de ce type. Le plus important est le SAGE du Lay, qui couvre 80 % de l'agglomération. D'ailleurs, ce syndicat a lancé des études pour porter une partie ou tout ou partie de la compétence GEMAPI. D'autre part, l'agglomération est aussi concernée pour 9 % de son territoire par le syndicat mixte du SAGE Vie et Jaunay, qui souhaiterait quant à lui porter une partie de la GEMA, c'est-à-dire l'entretien des marais et des cours d'eau. S'agissant du troisième syndicat mixte, Auzance Vertonne, ce dernier ne souhaite prendre aucune compétence, ce qui fait que nous serions complètement libres pour un 1 % de notre territoire. Enfin, le dernier syndicat SAGE de Logne, Boulogne, Ognon et Grand-Lieu prendrait la GEMAPI dans sa totalité. Nous serions alors concernés par 3 % de notre territoire au niveau de l'agglomération.

Tout l'enjeu de ce SOCLE consiste donc non seulement à préciser le contour des missions GEMAPI, mais de savoir également si nous conservons tout en régie ou si nous serons amenés – si cela s'avère judicieux – à déléguer ou à transférer la compétence à l'un de ces trois syndicats. Voilà pour le deuxième objet de cette délibération.

Enfin, il existe une troisième petite mesure dans cette délibération. En effet, nous avons profité de cette délibération – puisque nous actualisons les statuts de l'Agglomération – pour actualiser les statuts sur deux autres sujets. Le premier concerne l'accueil des gens du voyage, avec la mention de « terrains familiaux locatifs » qui sont ajoutés aux aires d'accueil. La deuxième porte sur la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », dans laquelle la notion de cadre de vie se voit modifiée par un remplacement de termes, celui « d'activité » au lieu du terme « action ».

En résumé donc, cette délibération comporte trois objets. Premièrement, les modifications de statuts sur la GEMAPI, deuxièmement, les modifications de statuts sur les deux autres sujets, et troisièmement l'approbation de la démarche du SOCLE.

**Guy BATIOU** : « Effectivement, il s'agit d'un sujet complexe. J'aimerais simplement souligner que la mise en place de ce SOCLE, risque de rendre encore plus complexe la lecture de ce qu'il adviendra concrètement pour une personne extérieure, et notamment les habitantes et les habitants concernés. Vous mentionnez par exemple l'obligation de résultats. A ce propos, j'aimerais faire part de l'alerte lancée par les associations environnementales sur le côté extrêmement labyrinthique d'un tel dossier lorsque nous serons amenés à porter des recours. En effet, qui est maître d'ouvrage ? Qui est responsable de quoi entre le privé et le public ? Quels types de décisions sont prises ? Bref, notre crainte n'est pas du tout de voter ce texte mais le fait qu'il soit beaucoup trop complexe au point que personne ne s'y retrouve, et cela au risque de pénaliser l'environnement, certains propriétaires ou certains riverains. Autrement dit, je pense que nous votons quelque chose de façon un peu aveugle. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Cette loi est effectivement très complexe. C'est la raison pour laquelle la loi FENO de décembre dernier est venue apporter un certain nombre de clarifications. D'ailleurs, et pendant très longtemps, les services de l'Etat n'ont pas été en mesure de dire si la compétence était sécable, c'est-à-dire s'il était possible de conserver la GEMA et transférer l'API ou inversement. Nous savons donc depuis le mois de décembre dernier que la compétence est sécable et qu'il existe une grande liberté sur le sujet. Le ministère de l'Environnement a même mis en ligne une foire aux questions pour essayer de répondre aux interrogations des élus locaux. Je me souviens d'ailleurs d'une réunion à la Maison des communes à la fin de l'année 2014, durant laquelle un représentant de l'Etat était venu et s'était fait huer, tellement les élus locaux avaient du mal à comprendre le bienfondé et l'organisation de la compétence. Le SOCLE que l'agglomération propose de mettre en place vise donc à y voir plus clair et à clarifier les niveaux de responsabilités, car les enjeux seront effectivement très importants en la matière.

Enfin, sachez que je regrette moi-aussi la complexité de ce dispositif et la difficulté à le faire comprendre. J'espère donc que ce SOCLE permettra d'apporter une lecture limpide de ce dossier pour tout à chacun. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>18</b>	<b>TRANSFERT DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE À LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - DÉFINITION DES CONDITIONS PATRIMONIALES ET FINANCIÈRES</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD*

J'espère que ce sujet des eaux pluviales pourra aider à la réalisation des objectifs de la GEMAPI. Comme vous vous en souvenez, les communes ne sont plus compétentes pour gérer les eaux pluviales depuis la loi NOTRe. Par ailleurs, je rappelle que nous avons déjà passé un certain nombre de délibérations sur ce sujet depuis l'année dernière, et notamment une au mois de décembre qui nous avait permis d'approuver le rapport de la CLECT.

Plus concrètement, nous vous demandons ce soir d'approuver une délibération de l'Agglomération datant du 15 février dernier, qui a approuvé les conditions de transfert de la compétence de la commune de La Roche-sur-Yon à l'Agglomération. Cette délibération comporte deux volets. D'une part les conditions patrimoniales de transfert et de l'autre les conditions financières de transfert. Les premières concernent le transfert de la compétence des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui y sont attachés. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un transfert en pleine propriété mais d'une simple transmission de droits et obligations. De fait le transfert sera opéré à titre gratuit. Il en sera de même pour les conditions financières de transfert qui ne subiront aucune indemnité, droits, taxes, salaires ou honoraires. Vous trouverez d'ailleurs le procès-verbal de transfert en annexe de cette délibération, qui vous recense tous les équipements présents sur le territoire de la Ville, tant en termes de linéaires de réseaux d'eaux pluviales qu'en termes d'ouvrages liés à la gestion des eaux pluviales. Il vous est donc demandé d'approuver ces conditions patrimoniales et financières de transfert.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Rapporteur : Madame Anne AUBIN-SICARD*

Cette convention concerne une opération qui aura lieu sur le territoire de La Roche-sur-Yon les 21 et 22 avril prochains. Elle fait écho à une précédente manifestation organisée en 2015 à la même période par les fleuristes de Vendée, et qui était une première. A cette époque, ces fleuristes avaient souhaité fleurir le Haras. Cette opération avait rencontré un succès, puisque les organisateurs attendaient environ 2 000 visiteurs et qu'il y en a eu 7 000 au final. C'est pour cette raison que les fleuristes souhaitent renouveler cet événement, au moins tous les deux ans.

La délibération de ce soir est donc une convention de partenariat entre le Département, la Ville et la Chambre syndicale des artisans fleuristes de Vendée. Cette manifestation aura lieu sur deux jours les 21 et 22 avril prochains et 50 000 fleurs viendront décorer le Haras (contre 10 000 à l'édition précédente). S'agissant du programme il y aura un concours d'apprentis fleuristes le samedi, et une sélection aux Oscars nationaux du meilleur fleuriste le dimanche.

En ce qui concerne la convention, la Ville s'engage en termes de communication à faire le relais de l'événement. Elle sera également associée à la remise des prix, elle fournira les végétaux nécessaires à la décoration du site dans la cour d'honneur, et assurera le démontage des structures et des réalisations florales ainsi que l'évacuation des déchets les 3 et 4 mai prochains. Nous avons effectivement laissé suffisamment de temps pour évacuer les déchets et les réalisations car certains visiteurs de l'édition précédente ont été déçus de voir que tout avait été retiré dès le lendemain. Voilà pourquoi nous laissons l'ensemble des dispositifs en place pendant une semaine.

La valorisation financière de l'engagement de la Ville s'élève à 3 500 euros TTC, et celle du Département à 10 000 euros TTC. Bien entendu, un bilan sera ensuite réalisé en juin 2018 à la suite de cette opération, dont le détail figure dans la convention annexée à la délibération.

**Mathieu DURQUETY** : « Notre groupe s'apprête à voter cette délibération et ce pour deux raisons. La première tient dans sa proposition, à savoir l'organisation d'un grand moment public autour du végétal à travers l'enceinte du Haras. La deuxième porte sur les qualités du porteur de projet, à savoir la Chambre syndicale des artisans fleuristes de Vendée.

Au-delà du professionnalisme et de l'expérience de cette Chambre, c'est aussi sa dimension départementale qui contribuera à participer à la promotion de la Ville à travers les propositions florales. Force est de constater à travers cette délibération que cette même dimension départementale du porteur de projet, loin d'être un obstacle, peut au contraire être un atout pour l'embellissement de notre ville. *A contrario*, cette manifestation montre que le refus de subvention à certaines associations en raison de leur caractère départemental est loin d'être toujours pertinent.

En espérant la même mansuétude à l'avenir pour d'autres porteurs de projets à dimension départementale, nous voterons à l'identique la délibération n° 35. »

**Françoise BESSON** : « Nous pensons également qu'il s'agit d'une belle manifestation. Par ailleurs, j'aimerais savoir si les fleuristes ont prévu de sensibiliser le public sur la provenance des fleurs et si ces végétaux proviennent de la région. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je n'ai pas de réponse précise à vous apporter à ce stade de la réflexion avec la Chambre syndicale mais je leur poserai la question.

D'autre part, j'aimerais préciser que la Ville n'accordera aucune subvention financière à cette Chambre, mais que le matériel qu'elle s'engage à fournir sur le terrain est quant à lui valorisé financièrement. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Rapporteur : Madame Geneviève POIRIER-COUTANSAIS*

La Fédération nationale des centres de santé regroupe des personnes morales gérant des centres de santé. Il peut s'agir de municipalités, d'associations à but non lucratif ou encore d'organismes mutualistes gestionnaires de centres de santé.

Les intérêts de participer à cette adhésion sont les suivants :

- Echanger de la documentation d'informations et d'expériences dans le domaine des soins, curatifs, de prévention, de l'éducation de la santé ;
- Accéder au centre de ressources qui fournit des avis techniques et des aides logistiques, dont nous avons déjà bénéficié pour la mise en place du Centre municipal de santé ;
- Bénéficier de la mise en ligne d'offres d'emplois et de diffusion à grande échelle ;
- Bénéficier de l'initiative d'actions et de soutien de projets de formation, de recherche et d'innovation dans les centres de santé. A ce propos, sachez que notre agent responsable de la politique santé a bénéficié gratuitement d'une formation pour l'organisation du Centre municipal de santé, alors même que nous n'étions pas encore adhérents ;
- Participer à des séminaires ou à des groupes de travail thématiques.

Nous vous proposons par conséquent d'adhérer à cette Fédération, pour une somme annuelle de 875 euros.

**Françoise BESSON** : « Il est effectivement plus qu'utile d'adhérer à cette Fédération. Je profite de cette délibération pour relayer le programme des 25 mesures décidées par le ministre de la Santé concernant la prévention de la santé, avec des efforts en direction de l'obésité chez les enfants, de la prévention des problématiques liées à l'alimentation industrielle qui provoque des problèmes de santé ou encore des perturbateurs endocriniens. Enfin, j'aimerais également mettre l'accent sur les maisons de santé pluridisciplinaires et qui sont parties prenantes de toutes les actions de promotion de la santé et qui travaillent bien en amont encore de la prévention de la santé. Je pense notamment aux questions liées à l'éducation à la santé.

D'une manière plus générale, nous devons continuer de réfléchir à la politique santé de notre ville, comme nous le faisons actuellement avec le réaménagement du centre-ville, car nous savons que l'air, le bruit et la pollution liée aux voitures sont des sujets extrêmement importants pour les années à venir. »

**Geneviève POIRIER-COUTANSAIS** : « J'approuve complètement vos propos. D'ailleurs, sachez que nous ne mettons pas uniquement l'accent sur les centres de santé, puisque le Contrat local de santé est actuellement en cours de révision et que nous allons particulièrement insister sur les missions de santé publique. De plus, et vous le savez, nous tenons également des réunions de citoyens dans les maisons pluridisciplinaires de santé, qui réfléchissent justement à des actions de santé liées à la personnalisation des besoins de santé dans les quartiers. »

**Françoise BESSON** : « Ces initiatives dans les maisons pluridisciplinaires de santé sont effectivement très importantes. Cela dit, outre le fait de vouloir bien accompagner les citoyens, il est tout aussi essentiel de créer un lien entre les professionnels et les citoyens car ces derniers ne peuvent pas non plus agir tout seuls. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous annonce également que nous avons recruté un nouveau médecin pour le Centre de santé municipal et que celui-ci prendra ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. De la même manière, nous avons aussi reçu deux autres médecins pour intégrer cette structure. Au final, nous espérons bien que ce Centre comptera quatre médecins au total en janvier prochain. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



<b>21</b>	<b>OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES ENVELOPPES DE QUARTIER - ANNÉE 2018</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Bernard QUENAULT*

La Ville de La Roche-sur-Yon, à travers les enveloppes de quartier, souhaite favoriser les actions de proximité. Ces réunions sont un espace ouvert à tous, dans lequel chacun peut s'inscrire et s'exprimer. Elles développent une meilleure connaissance mutuelle élus/habitants/techniciens et favorisent l'implication des habitants à travers une démarche constructive.

La ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire pour l'année 2018 l'opération « Enveloppes de quartier », en modernisant le concept pour mieux l'adapter aux habitants : « Un Jour, Un Quartier : une Enveloppe pour vos projets ». Le mode de collecte a été élargi, et la rencontre avec les habitants commence dès 16 heures pour se poursuivre par un temps d'échanges.

Cette nouvelle formule a permis l'émergence de projets portés par les jeunes des quartiers et supportés par les habitants. L'enveloppe financière reste de 200 000 euros et servira à financer des projets imaginés par et pour les Yonnais. Des réunions préliminaires se sont tenues du 6 septembre au 4 décembre 2017, avec le concours des habitants. Après un chiffrage des expressions des besoins par les services, les habitants ont pu arrêter leurs choix de l'année 2018 lors de la seconde série de réunions qui s'est déroulée du 11 au 20 décembre 2017. Il vous est donc demandé d'approuver la liste jointe des opérations d'enveloppes de quartier .

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>22</b>	<b>CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE 2015-2018 - PROGRAMME D'ACTIONS 2018 EN FAVEUR DE LA JEUNESSE</b>
-----------	---

*Rapporteur : Monsieur Bernard QUENAULT*

La Ville s'investit depuis plusieurs années dans une politique d'actions en direction de la jeunesse en finançant des actions inscrites dans le Contrat Enfance-Jeunesse.

Le Conseil municipal du 22 décembre 2015 a approuvé la signature du Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales. Le Contrat Enfance-Jeunesse est un contrat d'objectifs avec un cofinancement, qui constitue un développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il vise à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, et à rechercher l'épanouissement et l'intégration dans notre société des enfants et des jeunes, pour des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Pour l'année 2018, le financement des actions Jeunesse relevant du Contrat Enfance-Jeunesse est identique à celui de l'année 2017, à savoir 287 857 euros, répartis comme suit :

- 81 350 euros destinés à la coordination pour la mise en œuvre des actions portées par la Ville ;
- 206 507 euros destinés à des actions portées par l'Association des maisons de quartier yonnaise l'AMAQY, au travers des clubs de jeunes et l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil municipal est donc appelé à :

- Approuver le programme d'actions 2018 en faveur de la jeunesse ;
- Affecter les crédits nécessaires à la conduite des actions dont la Ville est maître d'ouvrage ;
- Verser à l'AMAQY, l'association gestionnaires des ALSH et des clubs de jeunes les subventions correspondantes pour la participation de la Ville ;
- Imputer les dépenses au CEJ ;
- Solliciter auprès de la CAF les prestations correspondant aux actions relevant du Contrat Enfance-Jeunesse ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Quenault, adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Anita CHARRIEAU** : « Nous avons quelques interrogations concernant ce dossier. En effet, si vous précisez que le montant sera identique à celui de l'année précédente, nous aimerions connaître la répartition entre la maîtrise d'ouvrage de la ville et celle de l'AMAQY. D'autre part, nous constatons que la Ville verse moins de subventions que l'année passée, notamment pour la coordonnatrice Enfance-Jeunesse (32 795 euros en 2018 contre 36 082 euros en 2017), alors qu'il s'agit d'un contrat relativement conséquent. Pourriez-vous nous donner des explications à ce sujet, si ce n'est que la somme consacrée à la formation obligatoire est en forte hausse. »

**Bernard QUENAULT** : « L'aide de 81 350 euros reste identique à celle de l'année 2017. Toutefois, l'AMAQY nous a demandé de faire un effort tout particulier en direction des éducateurs, ce que nous avons accepté. Voilà pourquoi il existe une différence par rapport à l'année dernière. »

**Monsieur le Maire** : « De plus, il existe aussi une péréquation entre les postes. Autrement dit, même si le poste est toujours affecté, certaines heures sont également redirigées vers d'autres postes, même si elles sont effectuées par la même personne. »

### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<b>23</b>	<b>CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D'ACTIONS 2018</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Nathalie GOSSELIN*

Je rappelle que l'Etat, l'Agglomération et la Ville, ainsi que l'ensemble des partenaires concernés, ont signé le Contrat de ville Nouvelle génération pour la période 2015-2020 le 13 février 2015.

Ce contrat vise à réduire des inégalités persistantes auxquels sont confrontés les quartiers dit « défavorisés » par un programme d'actions qui s'articule autour des trois piliers suivants :

- L'emploi et le développement économique ;
- Le cadre de vie ;
- Le renouvellement urbain et la cohésion sociale.

Ce programme d'actions a été élaboré sous forme d'appels à projets, suite au Comité de pilotage du 15 février 2018. Nous avons ainsi décidé d'attribuer différentes subventions aux associations compte tenu des critères d'éligibilité établis conjointement avec le CGET. Sachez par ailleurs que nous avons ajouté un nouveau critère, celui des actions de prévention et de lutte contre les violences sexistes et conjugales faites aux femmes. Cette décision fait suite aux indicateurs sociodémographiques concernant les quartiers prioritaires, qui fait apparaître une forte présence des familles monoparentales. Ces dernières passent en effet de 38 à 44 % entre 2017 et 2018, notamment sur le quartier de la Vigne aux Roses, sachant que la moyenne sur l'ensemble du parc social yonnais s'élève à 36 %. Il en est de même pour le taux de chômage, qui enregistre lui aussi une forte hausse, en particulier le chômage de longue durée qui concerne quatre chômeurs sur dix.

A ces subventions s'ajoutent également des fonds de participation des habitants, ainsi que des sommes versées par le CGET aux quartiers prioritaires, d'un montant de 3 600 euros par quartier. De son côté, la Ville accorde également une subvention de 8 000 euros à quatre quartiers non prioritaires, dits « quartiers de veille », à savoir Le Bourg-sous-La Roche, Les Forges, Saint-André d'Ornay et le Val d'Ornay, de sorte que les habitants de ces zones puissent mettre en place des projets collectifs. Enfin, sachez qu'aucun budget n'a subi de baisse.

**Françoise BESSON** : « Il s'agit là encore d'un contrat très important, d'autant que l'actualité ne cesse de pointer les difficultés des quartiers, notamment en matière de radicalisation. J'aimerais revenir sur les « Rendez-vous santé », puisque les publics prioritaires ont véritablement besoin d'être accompagnés sur les questions de santé, en particulier sur l'alimentation. Concernant la nouvelle action de lutte contre les violences sexistes et conjugales, qui s'avère très pertinente, j'aimerais souligner que ce sujet concerne également les populations non défavorisées, sauf que les services sociaux n'interviennent pas dans ces familles. »

### QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Rapporteur : Monsieur Bernard QUENAULT*

Le dispositif « Loisirs en Liberté » est un dispositif d'animation et de prévention sur la ville de La Roche-sur-Yon l'été, avec une attention particulière portée aux publics ne partant pas en vacances. Il est mis en œuvre et coordonné par l'Association des maisons de quartier yonnaise, l'AMAQY.

Les contenus développés sont multiples : ils concernent autant les groupes constitués (ALSH, clubs de jeunes) à partir des structures socio-éducatives que les enfants et les jeunes à titre individuel, dans le cadre de la lutte contre l'oisiveté et le désœuvrement. Il s'adresse aux jeunes de 2 à 21 ans et aux familles. Il propose une offre de séjours et de stages cohérents sur les quartiers.

Loisir en liberté s'appuie sur trois orientations fortes qui sont la diversité de l'offre des animations au sein et en dehors des structures de quartier, la mixité sociale, ainsi que l'accessibilité, les tarifications et les déplacements.

Ce dispositif a pour but d'agir en faveur de l'animation et des temps de loisirs des jeunes, mais aussi de leur insertion sociale, en favorisant :

- le maintien de l'accueil de proximité ;
- la coopération des échanges et des actions inter-quartiers ;
- la solidarité intergénérationnelle ;
- la découverte d'activités sportives et culturelles ;
- la découverte de l'environnement culturel et la mise en œuvre de moyens d'expressions les plus divers ;
- l'information des enfants, des jeunes, des adultes et leur participation aux décisions qui les concernent ;
- la valorisation des initiatives des jeunes et l'aide à la réalisation de projets.

La date de mise en œuvre de ce dispositif est fixée du 9 juillet au 3 septembre 2018.

S'agissant du financement, Loisirs en Liberté fait l'objet d'une subvention dans le cadre du contrat Ville et du conventionnement pluriannuel avec la CAF, ce dernier étant arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

En 2017, dans le cadre du contrat Ville, le comité de pilotage n'a pas accordé la subvention de ce dispositif, la pérennité de ses actions ne le rendant plus éligible aux critères de financements. En conséquence, la participation financière de 12 000 euros de la CAF à la Ville ne sera pas reconduite. Cependant, l'AMAQY peut conserver ce financement en effectuant elle-même cette démarche de demande de subvention auprès de la CAF pour les actions mises en place au cours de l'été 2018 liées au dispositif, portant sur la fin du conventionnement pluriannuel entre la Ville et la CAF.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la part « Ville » de la subvention versée chaque année à l'AMAQY soit maintenue à 36 914 euros et diminué des 12 000 euros de la CAF. Pour cette année à venir, l'article 2.4-2 de la convention tripartite Ville/AMAQY/CAF du 14 décembre 2017 sera appliqué. Comme pour toutes les demandes de subventions à N+1, l'AMAQY doit exprimer son besoin en ligne sur le site de la ville, selon le calendrier des modalités établi pour l'ensemble des associations yonnaises.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention Loisirs en liberté avec l'AMAQY, relative à l'animation au dispositif Loisir en liberté au titre de l'année 2018 ;
- d'attribuer à l'AMAQY une subvention de 36 914 euros ;
- d'imputer la dépense au coso LEL65 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Quenault, adjoint, à signer la convention avec l'AMAQY et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>25</b>	<b>CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'AMAQY POUR LA GESTION, L'ANIMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE DE LA VIGNE AUX ROSES</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Nathalie GOSSELIN*

Par délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2015, la Ville a décidé d'apporter son soutien au Comité d'Animation de la Vallée Verte pour l'animation de l'Espace Public Numérique (EPN) de la Vigne aux Roses.

Une première convention entre la Ville et le Comité d'animation de quartier de la Vallée Verte, fixant les conditions de soutien au développement du projet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour assurer la continuité du soutien de ce dispositif dont le bilan est très positif, une nouvelle convention allant jusqu'au 31 décembre 2020 est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Afin d'étoffer cette délibération et qu'elle soit beaucoup plus parlante, je propose de vous donner quelques chiffres.

Concernant les consultations libres, 115 personnes bénéficiaires ont pu en profiter pour la période 2017-2018, sachant que 35 d'entre elles ne disposent d'aucune connexion Internet à leur domicile. Par ailleurs, 64 % des habitants viennent des quartiers prioritaires, dont 51 % de la Vigne aux Roses. En outre, 2 140 heures ont été consommées, entre les consultations Internet et les consultations de messageries, ou encore les consultations auprès de la CAF ou de Pôle emploi. D'autre part, 72 ateliers animés ont bénéficié à 94 personnes différentes, dont une majorité de retraités et de demandeurs d'emploi. Il s'agissait pour eux d'assimiler des notions informatiques de base et de les mettre en confiance avec les outils numériques (tablettes et *Smartphones*). Sachez également qu'il existe des ateliers découverte et des ateliers thématiques, avec la possibilité de passer un passeport Internet. Enfin, cet espace réalise aussi de nombreux ateliers avec les demandeurs d'emploi ou encore avec les enfants des accueils de loisirs (avec des ateliers drones), ainsi qu'avec les Petits débrouillards, et que l'EHPAD vient aussi éditer sa feuille d'information à destination des résidents. J'ajoute que l'association FACE vient par ailleurs de répondre à un appel à projet baptisé « Le numérique pour tous au cœur de la Vigne aux Roses » dans le cadre de l'ANRU. Nous espérons donc avoir un retour positif, sachant que 800 dossiers ont été déposés à cet effet. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Guy BATIOU** : « Nous serons bien évidemment d'accord avec cette délibération. Néanmoins, j'ai eu l'occasion d'échanger dernièrement avec des collègues professeurs en collège, à qui j'ai expliqué que certains devoirs donnés à la maison étaient extrêmement difficiles à faire pour ceux qui n'étaient pas connectés. J'imagine donc les difficultés pour ces enfants, lorsque je vois que 35 personnes ne disposent d'aucune connexion Internet. Nous assistons là à une véritable « fracture numérique » et il me semble vraiment indispensable de faire quelque chose à ce sujet, en particulier pour ce quartier. »

**Nathalie GOSSELIN** : « Même si ce type d'espace répond justement à ce besoin, il serait peut-être intéressant d'organiser aussi un atelier spécifique pour les devoirs. Je suis d'accord avec vous. »

**Thierry De LA CROIX** : « D'autres quartiers de la ville ont-ils été identifiés sur ces problèmes de connexion ? »

**Nathalie GOSSELIN** : « Oui. C'est pour cette raison que certains bénévoles proposent des ateliers au sein des différentes maisons de quartier, sachant que l'animateur fait également le tour de ces structures pour remettre à niveau ces bénévoles. Effectivement, l'idéal serait d'installer des espaces publics dans tous les quartiers prioritaires mais cela représente aussi un certain coût. »

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Rapporteur : Monsieur Jacques BESSEAU*

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) est le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la réforme des rythmes éducatifs. Il est obligatoire pour percevoir les financements de l'Etat et de la CAF, en soutien aux collectivités qui ont mis en place des activités péri-éducatives sur les temps libérés.

Le décret du 27 juin 2017 a défini les modalités d'un éventuel retour à la semaine de quatre jours pour les collectivités qui le souhaitent, sous réserve d'une proposition conjointe de la commune et de plusieurs Conseils d'écoles, et d'un accord de la Directrice académique, seule habilitée à autoriser les délégations à l'organisation de la semaine scolaire, la semaine de 4.5 jours restant la règle.

En cohérence avec l'objectif de partenariat mis en avant pour l'élaboration du PEL, il a été décidé d'engager une réflexion pour la rentrée 2018, quant à la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours.

Une consultation a été réalisée auprès des parents et enseignants en septembre 2017 qui a fait ressortir des points de vue partagés entre maternelle et élémentaire. Avec un taux de participation de 47 %, globalement 58 % des personnes ayant répondu étaient favorable au maintien de la semaine de 4.5 jours en élémentaire, et 55 % étaient favorable au retour à quatre jours en maternelle, dont 80 % d'enseignants et 51 % de parents.

En novembre 2017, les Conseils d'écoles ont confirmé ces points de vue différents entre maternelle et élémentaire, puisque onze sur quinze étaient favorable au maintien de la semaine de 4.5 jours en élémentaire, et que neuf sur quinze étaient favorables au retour de la semaine à quatre jours en maternelle.

Sur la base des résultats des votes des Conseils d'école, la proposition de maintien des 4.5 jours en élémentaire et au retour à quatre jours en maternelle (avec classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis) a été adressée à la DASEN.

Madame La Directrice académique a confirmé par courrier, le 25 janvier 2018, la possibilité de déboucher sur une organisation différente entre maternelle et élémentaire, sous réserve de proposer aux familles des écoles maternelles « un dispositif d'accueil périscolaire gratuit le mercredi matin ». A ce propos, sachez qu'un projet d'accueil gratuit pour les enfants de maternelles le mercredi matin est actuellement en cours d'élaboration pour la rentrée 2018, et cela pour toutes les écoles, en collaboration avec les partenaires de l'Etat (l'Education nationale, la CAF, la Direction départementale de la cohésion sociale). Nous sommes donc dans l'attente de la mise en œuvre du « Plan mercredi ».

Ce « Plan mercredi » s'inscrit en référence à l'orientation du PEL, de respecter le rythme de l'enfant en proposant des temps calmes, un accueil échelonné jusqu'à 10 heures, avant l'organisation de deux activités de découverte (patrimoine artistique ou culturel, découverte de la nature et d'équipements sportifs, santé, citoyenneté...).

Cette proposition se fait à coût constant : les ATSEM et animateurs titulaires étant affectés à l'encadrement des enfants le mercredi matin. Comme pour les activités péri-éducatives, il pourra être fait appel à des intervenants municipaux ou associatifs.

Nous sollicitons donc auprès de Madame Vaso, directrice académique de l'Education nationale, une dérogation à l'organisation scolaire mise en place en 2013, pour les seules écoles maternelles, avec un retour à la semaine de quatre jours à la rentrée 2018 par avenant au PEDT. »

**Sylvie CHARTIER** : « Sans surprise, nous voterons contre cette délibération. Nous vous demandons également de nous épargner toute critique qualifiant notre politique de « dépassée et partisane » dans le seul but de raviver la guerre scolaire.

Votre choix de sortir les écoles maternelles des 4.5 jours de classe pour revenir à quatre jours, sous prétexte que les enfants de maternelles en seront moins fatigués est un argument bien léger et peu scientifique au-delà d'être un déni de démocratie, car seules 12 % des familles concernées avaient approuvé ce scénario. Déni que vous appuyez par une question qui aurait été mal posée et qui aurait

inquiété les parents sur leur organisation le mercredi. Auriez-vous fait preuve d'amateurisme ? De plus, croyez-vous sincèrement que tous les parents raisonnent par la seule entrée organisationnelle, même s'il est vrai que celle-ci prend beaucoup de place dans leur quotidien, sans savoir quels sont les dispositifs les plus adéquats pour leurs enfants ?

Dans vos propos relevés dans le *Ouest-France*, Monsieur Besseau, vous affirmez que : « compte tenu du questionnaire, 60 % des 1 269 élèves, soit environ 500, pourraient fréquenter le dispositif du mercredi matin d'accueil gratuit. ». D'un autre côté, vous osez dire : « que les dépenses de la collectivité seront sensiblement les mêmes. ». C'est faux car vous savez très bien que ces 60 % risquent – et vous l'espérez – être le taux le plus haut, et que s'il venait à baisser, vous pourriez ainsi justifier une réduction de cet accueil du mercredi matin.

Sans entrer dans le détail des différentes études et théories scientifiques des chrono-biologistes, psychologues ou spécialistes de l'éducation, je tiens à rappeler que la semaine de quatre jours n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Les petits enfants français sont ceux qui ont le plus d'heures de classe dans un calendrier serré, et avec le plus de changements de rythmes. La réforme des rythmes a peut-être nationalement, voire sûrement, été construite trop rapidement. Il restait encore à la faire évoluer mais elle a eu le mérite de décloisonner et mettre en synergie les pratiques et compétences des principaux acteurs des écoles maternelles, et sans hiérarchie, les enseignants, les ATSEM et les animateurs périscolaires. C'était l'ambition et la volonté de la politique du mandat municipal précédent qui avait anticipé d'une année la loi en mettant en place la semaine de 4.5 jours sur les 30 écoles publiques de notre ville.

On parle ce soir du PEDT et d'éducation au sens large, d'une approche globale des facteurs nécessaires et fondamentaux pour le développement de l'enfant. Trop grand pour la crèche, trop petit pour l'école, pour cette école maternelle qui incarne une spécificité de notre système éducatif. D'ailleurs, je ne croyais pas être si bien dans l'actualité, puisque Monsieur Macron a annoncé un abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans, pour mettre en lumière cette école maternelle qui réalise un travail formidable.

Il est de notre responsabilité de créer les conditions pour des journées moins longues car elles permettent de mieux assimiler les apprentissages. Ce qui est néfaste, ce sont les changements de rythmes. La consultation n'est pas votre point fort et vous nous le prouvez trop souvent. Vous confirmez sur un sujet aussi important que celui-là que votre consultation est catastrophique, puisque les principaux intéressés questionnés n'ont pas tous les éléments pour faire leurs choix. Mais qui a construit ou tout au moins validé le questionnaire ?

D'autre part, vous vous vantez de suivre les avis ressortant des Conseils d'écoles. Mais alors à quoi bon consulter les familles si ce n'est pas pour suivre leurs avis ? Cela revient à se moquer des gens. Dans la suite de l'article de *Ouest-France*, vos justifications font peur à entendre, Monsieur Besseau. Je vous cite : « cela arrive de faire des erreurs. Je rappelle que cette consultation n'avait rien d'obligatoire. Nous l'avons faite par souci de bien faire pour avoir un maximum d'informations sur le souhait des familles. Aujourd'hui, nous sommes persuadés que notre choix est véritablement une décision de consensus ». En clair, vous vouliez tellement bien faire que vous ne tenez pas compte des souhaits des familles. Vous auriez pu rajouter : « nous sommes tellement gentils de leur demander leur avis, à quoi bon le suivre ! ».

C'est vrai, vous faites consensus, mais contre vous. Pensez-vous toujours que ce n'est pas un déni de démocratie ? Je vous cite une nouvelle fois : « seulement deux ou trois personnes disent cela. Ce n'est pas grand monde. ». Comme vous dites. Toutefois, la démocratie consiste aussi à tenir compte de son opposition. Les deux ou trois personnes apprécieront.

Dans le fond, je vous comprends sincèrement, Monsieur Besseau. La démocratie est tellement contraignante quand on veut faire triompher ses idées ! A quoi bon l'appliquer ! « C'est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres » disait Churchill ! Il ajoutait également : « la démocratie n'est pas un lieu où l'on obtient un mandat déterminé sur des promesses, puis où l'on en fait ce qu'on en veut. Nous estimons qu'il devrait y avoir une relation constante entre les dirigeants et le peuple. ». C'est là-dessus que vous n'êtes pas démocratique. Or c'est quand même grâce à la démocratie que vous occupez cette place aujourd'hui. Ne l'oubliez pas.

Pour résumer mon sentiment sur vos propos d'élus Monsieur Besseau, je les ai trouvés affligeants et méprisants. Ils ne sont pas dignes d'un maire-adjoint chargé de l'éducation. »

**Monsieur le Maire** : « Je cite un simple passage écrit en 2013 par le SNUIPP :

« Un brouillard épais inadmissible. Le plus grand flou règne actuellement sur les questions des rythmes. De plus en plus d'enseignants nous contactent et les informations arrivent au compte-gouttes. Certaines municipalités, dont La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte, ont d'ores et déjà annoncé dans la presse la mise en place de la semaine de 4.5 jours, sans même en parler aux enseignants. Le SNUIPP-FSU 85 s'adresse à ces deux maires pour demander de les rencontrer.

Le gouvernement tente un passage en force avec l'appui des élus locaux. A cette heure le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Aucun avis favorable de la communauté éducative, parents d'élèves et enseignants n'a été fourni à ce jour. Ce qui devrait être une réforme emblématique se révèle une grande déception. Le SNUIPP exige une réécriture du décret en ouvrant une concertation avec l'ensemble des protagonistes. ».

Et vous venez aujourd'hui nous donner des leçons de démocratie ! Vous donnez des leçons de démocratie alors que vous avez mis tout le monde éducatif en grève en 2013 en voulant imposer quelque chose ! En effet, les dernières grèves du monde éducatif que la ville a connues étaient en 2013, lorsque vous avez voulu imposer les rythmes, sans consultation aucune. Ce n'est pas moi qui le dit mais le SNUIPP.

Vous parlez de politique fiction lorsque vous dites qu'il y aura moins d'élèves et que nous comptons sur cet aspect. Or tous nos calculs prouvent aujourd'hui que nous ne gagnerons pas un seul centime sur le sujet. De plus, ce n'est pas le but. Le but, et il n'en n'existe qu'un seul, c'est l'enfant. Ce sont les petits enfants qui pourront ainsi se reposer et nous proposons aux parents la possibilité d'avoir cet accès. Je pense même qu'ils ne l'ont jamais eu car c'est un accès à la carte comme cela n'a jamais existé auparavant.

Depuis que cette proposition est parue dans la presse, des maires nous appellent en nous disant qu'ils n'avaient pas pensé à cette solution, et regrettent de ne pas avoir fait comme nous. D'ailleurs, d'autres maires des villes moyennes se penchent eux aussi sur le sujet car ils trouvent justement cette proposition très intéressante. Vous pouvez nous dire que tout cela n'est pas scientifique, dans un sens comme dans un autre cela ne le sera jamais, car seuls les enfants comptent avant tout.

Grâce à cette proposition, nous proposons aux parents d'accueillir les enfants s'ils le souhaitent, et cela dans chaque groupe scolaire. Nous proposons également un temps de repos, comme le demande le Ministre, ainsi que des temps d'apprentissages, comme le demande aussi le Ministre.

En définitive, non seulement vous devriez ne pas être contre mais vous devriez voter à double voix, car s'il existe une véritable application des nouveaux rythmes scolaires c'est bien celle-ci ! Il s'agit d'une application à la carte pour tous et en plus elle est gratuite. »

**Guy BATIOU** : « Vous me facilitez la tâche puisque je suis encore syndiqué au SNUIPP !

Je parlerai à l'encontre d'un certain nombre de collègues qui ont pris une position différente de la mienne. L'objectif de la réforme scolaire était clair. Il s'agissait de lutter contre le décrochage scolaire en plaçant les temps d'apprentissages lorsque les enfants sont le plus à même de les recevoir. L'intention était donc bonne même si ce dispositif a connu des difficultés de mise en place. De plus, sans revenir sur les aspects scientifiques, tous les chrono-biologistes et ceux qui s'occupent des enfants s'étaient penchés sur ce sujet. Dans le même temps, nous étions quelques-uns à avoir voté contre la suppression de l'école le samedi matin, en particulier pour mieux étaler les jours de scolarité sur la semaine et pour permettre aux enfants d'avoir davantage de contacts avec les parents et qu'ils se reposent.

D'une manière générale, il est possible d'être en désaccord sans avoir à s'exprimer systématiquement contre quelque chose ou contre quelqu'un.

La proposition d'aujourd'hui pose quelques problèmes. Vous dites qu'elle concerne le bien des enfants. Cependant, lorsque j'étais enseignant dans des quartiers difficiles, je peux vous assurer que les choses fonctionnaient bien et que les enfants étaient absolument ravis des activités proposées pendant les deux demi-journées libres. De plus, ils étaient également plus disponibles. Je n'invente rien et vous pouvez en parler à mes collègues qui exerçaient à l'époque. Je pense donc que la

question posée était réellement bonne et que nous disposions d'une longue expérience permettant d'avancer sur ce sujet.

Si nous pouvons toujours discuter des différents scénarios à mettre en place, je pense que cette proposition comporte quelques erreurs. Je pense en particulier à l'accueil du mercredi matin, qui n'a pas été bien envisagé. A ce sujet, vous avez répondu qu'il y aurait un accueil dans chaque école maternelle. Or je vois mal les parents emmener leurs enfants dans deux lieux différents, surtout lorsqu'ils doivent se rendre à leur travail. Bref, tout cela demanderait davantage de concertation et plus d'écoute des parents.

Vous dites ensuite que les ATSEM assureront l'accueil du matin à coût constant. A ce propos, nous savons que ce personnel est absolument incontournable et indispensable, et qu'il n'est souvent pas traité à hauteur de ce qu'il devrait être dans les écoles. D'ailleurs, un instituteur ne peut pas travailler sans ATSEM. Or nous risquons là de les faire travailler le mercredi matin et, qui plus est, ce ne sera pas du travail pour lequel elles ont été formées. Il n'est pas possible d'encadrer des enfants de maternelle comme on encadre d'autres enfants. Tout cela demande de la formation et génère des coûts. »

**Monsieur le Maire** : « Nous sommes complètement d'accord avec vous. C'est d'ailleurs exactement ce que nous vous proposons. Autrement dit, vous venez de valider chaque point que nous venons d'énoncer. »

**Guy BATIOU** : « S'agissant du décret auquel faisait référence Monsieur Besseau, celui-ci dit bien : « qu'une majorité des Conseils d'école s'est exprimé en sa faveur. ». Or nous ne sommes pas du tout dans ce contexte, puisque la question de savoir si les habitants préféreraient 4.5 jours en élémentaire et quatre jours en maternelle n'a jamais été posée de cette manière. Vous ne pouvez donc pas vous appuyer sur ce point. Je pense même qu'il est parfaitement contestable de s'appuyer sur une question qui n'a pas été posée. J'irai même plus loin. Monsieur Besseau a même qualifié de : « biaisé » le questionnaire dans *Ouest-France*, alors que Monsieur le Maire disait : « avoir pris le temps de la concertation et de l'écoute et d'avoir tiré les enseignements de la consultation. ». Si je vous suis bien, vous avez pris une décision contraire à ce qu'indique une lecture attentive des réponses à un questionnaire biaisé ! Reconnaissez qu'il y a mieux comme concertation !

Enfin, mépriser les gens qui essayent de s'opposer avec des arguments réels n'est pas la bonne façon de procéder. Je pense que les enfants sont le véritable enjeu d'une décision que je trouve trop rapide et qu'ils risquent d'en payer les conséquences, sans parler du fait qu'une des principales erreurs de cette réforme est qu'elle devait s'appliquer à tous les élèves si elle avait été bonne, et ce quelle que soit l'école qu'ils fréquentaient. Je pense que cette décision, qui modifie une fois de plus les emplois du temps des écoles, et qui différencie les maternelles et les élémentaires, renvoie une très mauvaise image de l'école publique – que cela soit volontaire ou pas. Je le regrette vraiment profondément car beaucoup se battent au quotidien pour que les enfants se retrouvent dans les meilleures conditions possibles, en particulier dans les quartiers difficiles. »

**Anita CHARRIEAU** : « Outre le fait d'avoir des semaines de 4.5 jours ou de quatre jours, le vrai problème est de savoir ce que l'on offre comme contenu éducatif et instructif aux enfants. Je pense que ce problème n'a jamais été véritablement traité. D'autre part, et ce sujet demeure d'actualité de manière encore plus forte, nous manquons cruellement d'enseignants, et ce n'est certainement pas la manière dont le gouvernement actuel les traite qui fera naître des vocations et des envies. De plus, ce n'est pas non plus avec une absence totale de formateurs à l'école de formation des maîtres que les choses avanceront de la bonne manière.

Ce qui nous pose problème pour notre groupe est le fait que la semaine de quatre jours concerne uniquement les maternelles. Par ailleurs, les soi-disant réformes et modernisations en cours par le gouvernement actuel envisagent très clairement une maternelle avec une demi-journée d'activités. Je comprends d'ailleurs que la DASEN soit d'accord avec vous sur ce point car ce ne sont pas les enseignants qui traiteront ces activités pendant ces temps.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas que le gouvernement impose un pacte aux collectivités, avec un fonctionnement augmentant au maximum de 1.2 %, alors qu'elles doivent elles-mêmes mettre ces actions en place. Cela signifie que nous sommes dans une forme de chantage et que ces principes poseront question à un moment donné. Autrement dit, vous mettez sur un plateau à la DASEN ce que son gouvernement lui demande de mettre en œuvre, c'est-à-dire de se désengager tranquillement de



l'Education nationale et de pouvoir répondre à une baisse des fonctionnaires de l'Education nationale, pour faire front à l'éducation des enfants et particulièrement des tout petits. De la même manière, que signifie faire passer la scolarité obligatoire à l'âge de trois ans ? Que feront les familles de leurs enfants car le fait de recourir aux crèches finira par leur revenir très cher au final ? Très honnêtement, nous sommes dans la création d'une inégalité totale.

Enfin, lorsque vous avez annoncé que l'Etat offrirait des crédits à 222 collectivités, il s'agit peut-être de la petite cerise qui permet de faire passer la pilule de ce fameux pacte, qui se révèle tout de même très difficile à gérer.

Bref, sans parler d'une semaine de 4.5 ou de quatre jours, il faut arrêter de tout donner à gérer aux collectivités, sans avoir aucun moyen pour mettre en œuvre des actions. Pour tous ces éléments, nous voterons donc contre cette délibération. »

**Monsieur le Maire :** « Je suis en désaccord avec les propos de Madame Chartier, qui consistent uniquement à contre-argumenter et à faire preuve de mauvaise foi. Si nous avions été en désaccord total avec les rythmes scolaires, nous aurions simplement proposé une semaine de quatre jours, comme beaucoup de maires l'ont fait en ne laissant aucune place à la négociation et à la discussion. Je ne suis donc absolument pas contre les rythmes scolaires, à tel point que nous les laissons tels quels pour l'école élémentaire et que nous les adaptons pour les écoles maternelles. »

**Joël SOULARD :** « Nous sommes donc en désaccord partiel sur les rythmes scolaires. Cela dit, et comme je vous ai souvent entendu dire que les textes écrits dans un journal ou dans un communiqué de presse n'engageaient que ceux qui les avaient écrits, je préférerais argumenter sur ce que je connais et sur ce qu'il s'est réellement passé dans cette ville.

Ces questions ne datent pas de 2013 ou de 2014 mais des années 1996. Je me souviens en effet que la première proposition concernant les rythmes scolaires a été faite par un ministre de Droite, Guy Drut, et que la ville de La Roche-sur-Yon avait essayé de la mettre en place à l'époque – alors qu'il s'agissait d'une proposition de droite. Nous l'avions alors mise en œuvre dans les écoles Jean Yole et Jean moulin, puis dans celle de pont Boileau. Aussi, lorsque la loi est passée en 2013 et que nous nous sommes posé cette question pour l'ensemble des groupes scolaires, nous avons déjà quinze ans de recul et d'expérience, durant lesquels nous avons visité tous les ans ces écoles pour voir la manière dont elles fonctionnaient, et savoir quelles étaient les satisfactions des parents et des enseignants. Il ne faut donc pas dire que les choses se sont précipitées à toute vitesse en 2013, puisque nous avons ces quinze années de recul. Malgré cela et contrairement à ce que vous avez pu dire, Monsieur le Maire, nous avons invité l'ensemble des parents de chaque groupe scolaire – au-delà même des Conseils d'école – pour discuter avec eux, à la fois avec les services et avec les élus, lorsque nous avons voulu mettre ces rythmes scolaires en place.

Je me souviens qu'elles ont existé car le maire avait imposé que tous les élus se rendent dans la réunion concernée de leur quartier pour rencontrer tous les parents. Il ne faut donc pas dire que nous n'avons pas fait de concertation. C'est faux. De plus, les horaires de la période périscolaire et des activités effectuées étaient adaptés à chaque groupe scolaire, car il existe des spécificités pour chaque groupe scolaire. Par exemple, tous les groupes scolaires ne font pas les mêmes activités sportives. Quoi qu'il en soit, nous restons sur nos positions et je ne cherche pas à vous faire changer d'avis mais ne dites pas que nous n'avons fait aucune concertation. »

**Jacques BESSEAU :** « Je vais tenter de répondre et essayer de faire comprendre pourquoi nous sommes arrivés à cette décision.

Nous avons appliqué la méthode du professeur Hadji, professeur émérite de l'Education nationale, qui nous dit : « il faut tout d'abord consulter les scientifiques pour la description des processus d'ordre chronobiologiques, puis les pédagogues, c'est-à-dire les enseignants pour la recherche des bonnes pratiques à mettre en œuvre. Enfin, il faut regarder le législateur pour la détermination des finalités de l'action éducative. » Nous avons donc tenté d'être l'écoute de ces trois champs.

Tout d'abord, nous avons bien entendu regardé les écrits des chronobiologistes. Or il existe une science nouvelle de la chronobiologie qui n'est pas exacte, et ils le disent eux-mêmes. La plupart des textes confirment en effet « une augmentation de l'absentéisme de nature à remettre en question l'intérêt pédagogique. ». Ce sont les inspecteurs de l'Education nationale qui l'écrivent. Autrement dit, le phénomène ne porte pas seulement préjudice aux absents mais à toute la classe. Tous les

enseignants le savent, ils ne vont pas à la même vitesse lorsqu'il manque des élèves dans une classe et ils ajustent leurs cours.

D'autres sont complètement d'accord avec Monsieur Batiot. Je pense notamment à Madame Claire Lecomte, chercheuse en chronobiologie, qui nous dit : « il ne faut pas procéder ainsi. Il faut une semaine de six jours d'école et des vacances beaucoup plus petites. Il ne faut en aucun cas mettre le mercredi dans une semaine de cinq jours mais le samedi. ».

D'autres ont également travaillé sur les rythmes scolaires, en particulier les enseignants. Vous pouvez d'ailleurs consulter le livre *Mon tout petit monde* qui nous dit ceci : « On peut confirmer que les élèves et petits élèves de maternelle, depuis la mise en place de la réforme, sont fatigués dès la fin de matinée du jeudi et ne sont plus du tout réceptifs le jeudi après-midi. Et je ne vous parle pas du vendredi. ». De leur côté, les ATSEM nous disent : « avec des journées qui se suivent et ne se ressemblent pas » – vous parliez des rythmes de la vie de l'enfant – « Effectivement, le lundi peut être une journée longue, que l'on ajoute ou non des activités périscolaires. S'agissant du mercredi, qui est un jour court, la journée peut être longue avec un centre de loisirs après l'école. De plus, ce ne sont pas les mêmes rythmes, ni les mêmes repères, ni les mêmes personnes. Vient ensuite le jeudi, qui est une journée longue, puis le vendredi qui est une journée courte. Il y a donc de quoi perdre ses repères, alors qu'il s'agit de la fonction essentielle que nous devons avoir avec les enfants. ».

Pour leur part, les pédagogues s'expliquent aussi dans la revue *Le Café pédagogique* et nous disent ceci : « chez nous, en maternelle, la semaine de cinq jours a été une véritable catastrophe. A sa troisième année, très peu d'enfants profitent de la sortie anticipée et la grande majorité d'entre eux sort comme avant, si ce n'est en plus avec la garderie. Au final, les enfants passent par trois systèmes de gardes en une journée. ». Je ne vous parlerai pas des autres villes, mais sachez que j'ai une quantité d'exemples.

On retrouve également des enseignants qui ont organisé un colloque à Paris. Ils nous disent : « c'est du délire. Ici le mardi et le vendredi l'école termine à 15 heures. Nous sommes obligés de réveiller les tout petits de la sieste pour qu'ils puissent assister aux activités périscolaires. C'est une aberration. ». Même le Rectorat de Paris reconnaît que : « la maternelle fait partie en effet des points compliqués qui nous remontent. ». C'est Monsieur Gérard Duty, directeur académique des services de l'Education nationale qui le dit, pas moi. Enfin le secrétaire général du SNIP, Monsieur Sébastien Circq nous dit : « nous avons pourtant alerté en amont bien avant l'application de la réforme. Les maternelles sont l'un des gros points noirs de la réforme pour une raison simple : les collectivités locales ont traité les maternelles comme les élémentaires. Or les rythmes scolaires ne sont pas qu'une simple affaire d'emplois du temps. ». C'est pour cette raison que nous retouchons cette réforme et c'est peut-être même l'intelligence de notre réforme. D'ailleurs, beaucoup nous demandent pourquoi nous n'avons pas parlé de cette idée plus tôt et les inspecteurs nous regardent aujourd'hui avec intérêt. De plus, 85 % des maires de Vendée sont passés à la semaine de quatre jours.

Nous pensons et nous réfléchissons. Nous avons une vraie démarche et une vraie consultation. Depuis le mois de septembre, nous passons tous les mois dans un groupe scolaire pour écouter les directeurs, les enseignants, les ATSEM, les responsables de sites, et le personnel de cuisine et nous parlons avec les enfants. Vous ne pouvez donc pas dire que nous n'avons pas travaillé depuis six mois et il s'agit aujourd'hui d'un aboutissement. Enfin, nous sommes également dans l'humain.

Nous savons qu'il y aura certainement une réforme nationale de la maternelle d'ici trois ou quatre ans. Nous le constatons tous les jours puisque Monsieur Blanquer s'inspire du neuropsychiatre Boris Cyrulnik. D'ailleurs, sachez qu'il y aura un excellent article de Laetitia Helary dans le *Ouest-France* de demain sur les rythmes et les décisions.

Je peux également vous dire que des villes de notre taille, telles que Lorient, Nancy, Besançon, Calais, Challans, Nanterre, Tours, Cholet ou encore Vannes ou La Rochelle, passent à la semaine de quatre jours en maternelle. Laval hésite encore et regarde ce que nous faisons. De fait, je ne comprends pas certains propos acerbes. Il faut avant tout être constructifs, aller dans les réunions et y participer. Ne me dites pas non plus que nous n'avons pas écouté les parents. D'ailleurs, vous avez dit quelque chose qui m'a extrêmement choqué. Vous avez dit que « je me moquais des parents ». Or ce sont les Conseils d'école qui décident et ils sont composés de parents et de représentants de parents. Diriez-vous que les Conseils d'école n'ont pas respecté la voie des parents ? Dans ce cas, adressez-vous à eux et pas à moi. Pas à moi, Madame Chartier. Je respecte la voie des

représentants des parents. C'est cela la démocratie et c'est cela la règle. Vous n'allez pas refaire les lois, Madame Chartier ! »

**Audrey HAREL** : « Puisque vous parlez de consultation, la question du changement des rythmes entre l'élémentaire et la maternelle a-t-elle été posée ? En effet il existe une différence entre les deux. »

**Guy BATIOU** : « Sans vouloir refaire l'histoire, je rappelle que la chronobiologie est un sujet qui traverse tous les temps. A mon époque, nous travaillions le samedi matin et ce n'est pas parce qu'il y avait une rupture de rythmes avec le mercredi que les enfants étaient plus fatigués. Il faut une fois pour toute se poser les bonnes questions. Je mets simplement en cause le fait que cette façon de procéder va conduire par exemple un couple qui travaille à mettre l'enfant pendant 24 heures à l'école, plus le mercredi matin. Autrement dit, nous ne sommes pas dans une réflexion allant dans le sens de l'intérêt de l'enfant. De plus, je ne connais pas les motivations des villes que vous venez de citer mais il existe sûrement des motivations économiques. C'est bien tout cela qui est en cause.

Il ne s'agit pas de dire que tout est bien ou que tout est mauvais. Il s'agit de dire que le rythme que nous connaissions avant n'était pas satisfaisant, de l'avis d'énormément de personnes et des parents en premier. Encore une fois, cette modification est très rapide et prématurée et ne permet pas d'apporter une bonne réponse. Je ne mets pas en doute la bonne volonté de qui que ce soit. Nous oublions l'essentiel et je crains que ceux qui ont un enfant à la maternelle et un autre en élémentaire devront faire davantage de déplacements et lever leurs enfants plus tôt, sans compter qu'ils devront encore se déplacer le mercredi. »

**Sylvie CHARTIER** : « Si vous avez consulté l'ensemble des parents, six Conseils d'école ont quand même refusé de voter, considérant que la question était beaucoup trop importante pour se prononcer pour les autres. Dans ce cas, pourquoi avoir consulté l'ensemble des parents ? »

**Monsieur le Maire** : « Je m'attacherai simplement aux propos de Monsieur Batiot car il y a énormément de choses sur lesquelles nous sommes en accord, même si nous n'avons pas forcément les solutions. J'aimerais d'abord vous rassurer. S'agissant du travail des ATSEM, il est évident qu'il est essentiel et nous n'en doutons pas un seul instant. Or le travail réalisé en atelier ne leur sera pas forcément confié, puisqu'il sera confié à des intervenants extérieurs qu'il faudra payer, comme c'est le cas aujourd'hui. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il n'y aura aucune économie de faite sur ce sujet. D'autre part, nous avons promis qu'il y aurait un accueil par site scolaire et ce sera également le cas. Il sera gratuit et c'est définitif.

J'ai bien compris que je n'aurai pas vos voix. Néanmoins, j'aimerais simplement éclairer votre vote contre. Ce qui nous attache n'est pas de faire plaisir aux uns et aux autres. Nous nous demandons seulement comment faire la meilleure proposition possible pour les enfants. La meilleure proposition pour les enfants en laissant aux parents le choix d'évoluer dans cette proposition. Encore une fois, je ne suis pas contre les rythmes scolaires. Si tel avait été le cas, nous n'aurions pas procédé ainsi. Nous serions passés à la semaine de quatre jours pour les maternelles et pour les élémentaires, point final. Nous aurions apaisé beaucoup de tensions et tout aurait été terminé du jour au lendemain. Ce n'est pas ce que nous avons choisi.

Nous avons choisi de laisser aux parents la possibilité d'intervenir encore un peu plus dans l'éducation de leurs enfants pour leur permettre de continuer les rythmes scolaires sous une nouvelle formule. Je retiens également ce qui a été dit tout à l'heure, sur le fait que la proposition faite pour les rythmes scolaires n'a jamais été vraiment discutée en profondeur. Bref, voilà ce que nous allons tenter de faire.

Lorsque vous parlez de travailler ensemble, il est évident que l'application de cette mesure, si la DASEN l'accorde, se fera avec tous les parents, les enseignants et les ATSEM, ainsi qu'avec tous ceux qui viendront compléter l'éducation par les ateliers. »

**QUESTION ADOPTÉE PAR :**

**35 voix POUR**

**10 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De la Croix, Madame Anita Charrieau, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Aricia Hermann, Monsieur Mathieu Durquety, Madame Françoise Besson**

*Rapporteur : Monsieur Jacques BESSEAU*

En 2015, à l'issue des Assises de l'éducation, la Municipalité a confirmé son souhait de renouveler le Projet éducatif local (PEL). Le PEL est le cadre formalisé dans lequel s'inscrit la politique éducative de la Ville. Il a vocation à servir de cadre partagé par tous les partenaires éducatifs pour renforcer la cohérence et la complémentarité des actions destinées aux enfants et aux jeunes.

Comme en 2010, date du premier PEL, il est destiné aux jeunes de 2 à 16 ans et concerne les champs scolaires, périscolaires et extra-scolaires pour des projets portant sur les domaines socio-éducatifs, culturels, sportifs, de la santé, ou encore du développement durable.

A la différence du Projet éducatif de territoire (PEDT), le PEL résulte d'une démarche volontariste et concertée de la collectivité qui formalise ainsi ses valeurs et ses ambitions politiques. Les PEDT élaborés en 2013, 2016 et 2017 se sont appuyés sur les objectifs éducatifs du PEL.

Le PEL ainsi élaboré pour la période 2018/2020, est le résultat de cette démarche d'élaboration partagée, basée sur des rencontres avec des acteurs éducatifs et la constitution de deux groupes de travail « Parcours éducatifs » et « Place des parents ». Ils ont traduit le cadre politique en orientations et en objectifs opérationnels. Le Comité de Pilotage a validé ce document le 20 mars 2018.

Plus concrètement, le PEL a développé les quatre axes suivants :

#### La citoyenneté

- Améliorer le climat scolaire grâce à la charte du Vivre ensemble, en développant des projets et en valorisant des pratiques autour des valeurs démocratiques (ramener par exemple les enfants aux symboles de la République). Il s'agira de mettre en place un groupe de travail pour identifier les thématiques de projets, tels que le REAP (réseau d'écoute, et d'accompagnement à la parentalité) ;
- S'ouvrir sur le monde et découvrir d'autres cultures, en s'inscrivant dans la durée et dans la sensibilité, pour sensibiliser les enfants et les jeunes à l'autre (classes découvertes, temps périscolaires, journée de l'Europe, bourses Ulysse, camps de jeunes) ;
- Inscrire les droits de l'enfant dans la durée en s'appuyant sur le CMJ et la convention Ville amie des enfants, et renforcer la participation des enfants (groupe de travail avec l'Unicef par exemple) ;
- Accompagner les familles et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap. Il s'agira de renforcer la coordination entre les familles et les professionnels, et d'améliorer l'accompagnement humain des enfants en situation de handicap en travaillant sur les temps périscolaires et extrascolaires (pause méridienne, comment vit l'enfant avec son handicap, sport ou arts-avances par exemple).

#### Partenariat avec les acteurs éducatifs

- Formaliser le temps des rencontres et d'échanges avec les acteurs éducatifs pour renforcer la cohésion des actions ;
- Retravailler le concept de réussite éducative ;
- Réaliser un « micro PEDT » de territoire dans chacun des petits territoires de notre ville ;
- Renouveler nos PAGS en concertation avec ces structures et ces pilotages partenariaux, et renforcer les liaisons entre les enseignants et le périscolaire de sorte qu'ils ne soient pas deux mondes séparés. Il faut donc travailler entre les Conseils d'école, les réunions de rentrée et les équipes éducatives ;
- Renforcer la transversalité pour mieux accompagner les familles (espace parents, sorties avec les familles, café-parents). En effet, certains enseignants connaissent les enfants mais n'ont jamais rencontré les parents. Il s'agit que les gens se parlent et qu'ils se retrouvent ;
- Prévenir le décrochage scolaire car un enfant qui décroche se retrouvera demain en situation de difficulté. Or il coûte beaucoup plus cher à la société de faire revenir une personne qui a décroché dans le monde éducatif, que de le faire avant. Il faut par exemple adapter l'aide aux devoirs et l'accompagnement à la scolarité ;

- Valoriser les actions auprès des familles par une communication simple et adaptée. Il faut identifier les besoins et communiquer. Par exemple, nous ne savons pas comment communiquer avec une famille allophone.

#### Santé, alimentation et développement durable

- Mettre en œuvre le parcours Santé avec l'Education nationale et les familles ;
- Poursuivre les projets Ecole-santé (question du temps de sieste, repos de l'enfant) ;
- Intégrer la thématique du sommeil, de l'alimentation, des goûters ;
- Proposer des projets qui tiennent compte du rythme de l'enfant, du rythme de la formation et d'intervention des professionnels sur les temps scolaires et périscolaires (action et expérimentation de défis sans écrans pour les enfants et les parents par exemple) ;
- Sensibiliser les enfants et les familles à la qualité de l'alimentation en améliorant les conditions de repas ;
- Engager des visites au CMR pour les enfants et les parents ;
- Inviter les parents dans les restaurants scolaires pour partager un repas ;
- Créer des animations de repas thématiques ;
- Mettre en œuvre la loi de transition énergétique et le plan Climat ;
- Sensibiliser les enfants au développement durable (pérenniser par exemple les jardins dans les écoles).

#### Parcours éducatifs, sportifs, culturels et scientifique

- Mettre en place des parcours éducatifs sportifs scolaires, périscolaires ou extrascolaires ;
- Sensibiliser au dispositif Sport-vacances ;
- Organiser des rencontres entre la ville et l'Education nationale pour éviter de créer les mêmes choses ;
- Mettre en œuvre le PEAC (Projet d'éducation artistique et culturel) ;
- Travailler le développement des outils numériques ;
- Mettre en avant des groupes de travail sur les dangers des écrans et des réseaux sociaux en informant autant les parents que les enfants ;
- Faire découvrir l'apprentissage de la conduite de projets, les expérimentations, les métiers manuels. D'ailleurs les écoles Jean Yole et pont Boileau participeront cette année à des projets.

Comme vous pouvez le constater, ce travail a été extrêmement élaboré. J'aimerais également remercier tous ceux qui y ont participé (les élus, la CAF, les enseignants, la Ligue de l'enseignement, l'AMAQY, la DDCS, les centres de loisirs, les services, les associations sportives, culturelles et environnementales ainsi que les associations d'handicapés, et les parents). Nous allons poursuivre ce travail car il s'agit d'un objet vivant. J'invite d'ailleurs toutes celles et ceux qui souhaitent participer à rejoindre les groupes de travail pour continuer cette évolution du PEL. Rien n'est jamais terminé et le PEL est un objet vivant au service des enfants.

**Sylvie CHARTIER** : « Nous sommes très contents que l'on reparle enfin du PEL dans cette enceinte et sommes satisfaits de cette présentation. Je félicite également cette belle continuité éducative, puisque le PEL a démarré en 2010. Je rappelle que cet outil vise à mettre en lumière de nombreuses actions, sans pour autant un faire un millefeuille car le risque est d'en mettre toujours un peu plus sans savoir si elles serviraient véritablement.

Le PEL est donc un outil par excellence de co-construction des politiques publiques ; celui d'une politique éducative transversale, globale et évolutive, menée en direction des enfants et de jeunes âgés de 2 à 16 ans, puisque c'est la tranche que vous avez choisi de reconduire. Il a pour objet de créer du lien et d'amener de la cohérence entre les différents temps et espaces socioéducatifs des enfants et des jeunes. Il cherche pour cela à favoriser l'implication des enfants, des jeunes et de leurs familles, à la vie de la cité.

Le PEL pose l'éducation comme responsabilité collective et il partagée entre les contributeurs de la communauté éducative, dont les parents sont les premiers membres. Leurs paroles et leurs besoins doivent être considérés et non relégués au second plan. C'est pour cette raison qu'ils participent activement et tant mieux s'ils sont de plus en plus nombreux.

La diversité et la richesse des parcours éducatifs sont essentiels au développement, à l'épanouissement, à l'émancipation des enfants et des jeunes, ainsi qu'au vivre ensemble sur le territoire. Par son comité de pilotage, son comité technique et ses commissions thématiques, c'est un formidable espace démocratique et nous voyons ce soir qu'il fonctionne bien. Il permet de repérer l'ambition politique et de faire évoluer les actions éducatives entre tous les acteurs.

Nous souhaitons et serons attentifs à son évolution et à ce qu'il réponde au mieux aux besoins éducatifs du territoire, avec néanmoins en ce qui me concerne un tout petit regret, puisque vous avez quand même choisi de continuer la tranche de 2 à 16 ans. Personnellement, j'aurais aimé que le deuxième PEL aille jusqu'à l'âge de 18 ans, voire même de 25 ans. Il me semble que cela aurait permis de mettre plus en lumière et en cohérence la politique en faveur de la jeunesse sur notre ville. Il s'agit simplement d'une idée car un PEL ne s'arrête pas nécessairement à l'âge de 16 ans, et il peut aller jusqu'au public « cible » jeunesse, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 25 ans. Cela pourrait se faire progressivement en allant au moins jusqu'à l'âge de 18 ans, puisque nous accueillons énormément de lycéens sur la ville et qu'il est tout aussi important de réfléchir à ce que nous pouvons leur proposer. Quoi qu'il en soit, nous voterons pour cette délibération. »

**Guy BATIOU :** « Nous en avons déjà débattu en Conseil il y a quelques mois. Je suis ravi de voir la citoyenneté dans ce plan car il s'agit effectivement d'un axe très important. Par ailleurs, je pense que nous aurons encore l'occasion de discuter longuement de la place qui est dévolue aux parents, tout comme nous reparlerons aussi des rythmes biologiques.

En revanche, j'aimerais évoquer deux points qui me tiennent à cœur. Premièrement l'éducation à la sexualité, puisque ce plan va jusqu'à l'âge de 16 ans. Je ne sais pas si vous avez vu le sondage sur l'opinion de nos jeunes par rapport à la transmission du Sida mais c'est une catastrophe. Il y a quinze ans, des personnes compétentes de la CAF par exemple intervenaient dans les collèges de façon extrêmement claire et précise, sans tabous. Ces rencontres avaient un véritable succès car les parents avaient peur à cette époque. Il ne faut vraiment pas oublier ce point car l'avenir de nos enfants est en jeu. Deuxièmement, lorsque nous disons que nous sommes Ville amie des enfants, que nous voulons éduquer les enfants à la citoyenneté ou que l'on parle des transitions énergétiques et de développement durable, on ne peut pas faire l'impasse sur les enfants mineurs étrangers isolés, qui sont extrêmement mal accueillis dans notre ville. Je rappelle que des enfants sont à la rue. Je ne dis pas que c'est de votre faute mais c'est parfaitement intolérable. Il faut véritablement faire le nécessaire sur ce sujet car un enfant n'est responsable en rien de décisions qui ont été prises pour lui. Il doit être accueilli, éduqué et même choyé si nous le pouvons, qu'il ait vécu en Lybie ou ailleurs. »

**Anita CHARRIEAU :** « En complément de ces propos, je pense qu'il serait important en termes de citoyenneté ou d'éducation d'avoir aussi une thématique concernant l'égalité femmes-hommes. Cela me semblerait indispensable. »

**Aricia HERMANN :** « Au regard de l'ensemble des délibérations qui s'égrènent ce soir, nous pouvons constater que la ville est engagée dans un PEL, dans un PEDT, dans un dispositif Contrat Enfance-Jeunesse, ou encore dans un contrat de ville. Tous ces dispositifs, à un niveau ou à un autre, concernent la jeunesse, pour laquelle plusieurs tranches d'âges sont possibles.

En tant que nouvelle arrivée dans cette assemblée, je me demande s'il existe une véritable cohérence de l'ensemble de ces dispositifs au sein d'une politique municipale de la jeunesse. D'ailleurs, qu'entend-t-on par une politique municipale de la jeunesse ? Il est aussi possible de se poser cette question. De la même manière existe-t-il une réflexion globale issue d'un diagnostic complet avec une définition d'objectifs à atteindre et existe-t-il des plans d'actions assortis de moyens humains et financiers sur lesquels viendraient émerger l'ensemble des dispositifs précités ? Enfin existe-t-il des indicateurs permettant d'évaluer cette politique municipale de la jeunesse ? En définitive, j'aimerais donc avoir une visibilité cohérente et globale des actions en direction de la jeunesse. »

**Françoise BESSON :** « Je voulais répondre à l'invitation de Monsieur Besseau par une autre invitation. En tant que professionnels, nous avons organisé il y a quinze jours un forum dédié à l'enfance et à l'adolescence sur le thème du bien-être des enfants et des familles. Il s'agissait d'un partenariat entre la Ville et le CHS. Cette journée a notamment permis d'évoquer les questions liées aux écrans et à l'alimentation. Nous vous invitons donc à venir nous rencontrer l'année prochaine.

D'autre part, j'aimerais que les propositions de ce plan soient plus précises au niveau des valeurs éducatives que nous voulons inculquer aux enfants en matière de bienveillance, de bienveillance, d'entraide, de solidarité et d'ouverture au monde, qui sont des valeurs très concrètes, tout comme la manière de se parler. »

**Geneviève POIRIER-COUTANSAIS** : « Je précise que ce forum, qui fut une réussite, était à l'initiative de la Ville, puisqu'il s'inscrivait dans le cadre du contrat local de santé, en marge de la semaine de la santé mentale. Il y avait effectivement beaucoup de participants et d'associations, et tous n'étaient pas forcément des professionnels de santé. »

**Nathalie GOSSELIN** : « La jeunesse est effectivement une thématique transversale, puisqu'elle se retrouve dans toutes nos commissions. D'ailleurs, cela nous donne l'avantage de pouvoir faire le lien aussi bien avec le sport qu'avec l'emploi, l'insertion ou encore de la sécurité. S'agissant de l'âge maximum du PEL, je vous renvoie vers le PRE (Plan de réussite éducative), qui lui va jusqu'à 18 ans, que ce soit pour les jeunes des quartiers prioritaires ou non, ainsi que pour les migrants. Nous ne regardons pas « l'étiquette » et prenons vraiment tous les jeunes qui ont besoin de ce parcours individualisé. »

**Jacques BESSEAU** : « Je retiens la proposition de Monsieur Batiot car les chiffres de ce sondage sont effectivement inquiétants. Or certaines maladies progressent alors que nous avons les moyens d'enrayer ce phénomène en faisant de la prévention. Je vous propose donc que ce thème de la sexualité soit intégré dans le plan Santé afin d'avoir une réflexion sur ce sujet. S'agissant de l'âge maximum du PEL, nous ne sommes absolument pas fixés. D'ailleurs, je rappelle que les bourses Ulysse concernent aussi les plus de 16 ans. Enfin, le fait que mes collègues soient intervenus précédemment vous démontre bien que la politique Jeunesse est un tout et que nous y sommes tous engagés. »

**Joël SOULARD** : « Nous ne disons pas qu'il n'existe pas de politique en direction de la Jeunesse, d'autant que ce thème figurait dans de nombreuses délibérations. Toutefois, nous aurions très bien pu imaginer une présentation de votre politique globale de la jeunesse en début de Conseil municipal, de sorte que nous ayons une visibilité générale. C'est aussi à cela que sert le Conseil municipal. »

**François CAUMEAU** : « Je me ferai un plaisir de dresser un panorama global des actions menées en direction de la jeunesse lors d'un prochain Conseil municipal. Merci de m'en donner l'occasion. »

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>28</b>	<b>CARTE SCOLAIRE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ 2018-2019 - AVIS SUR LES MESURES PROPOSÉES PAR LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA VENDÉE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Jacques BESSEAU*

Par courrier en date du 23 janvier 2018, Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon a été informé des mesures de carte scolaire mises à l'étude par la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Vendée pour la rentrée 2018 dans les écoles publiques de la Ville. Depuis cette date, ces mesures ont fait l'objet d'un avis du Comité technique spécial départemental les 8 et 15 février 2018 et du Conseil départemental de l'Education nationale le 15 février 2018. Les mesures annoncées sont les suivantes :

- Ecole maternelle Flora Tristan : Retrait d'un troisième emploi d'enseignant ;
- Ecole élémentaire Marcel Pagnol : Retrait d'un septième emploi d'enseignant ;
- Ecole maternelle Pont Boileau : Gel d'un cinquième emploi d'enseignant ;
- Ecole élémentaire Laennec : Gel d'un sixième emploi d'enseignant ;
- Ecole maternelle Léonce Gluard : Implantation d'un quatrième emploi d'enseignant.

Il vous est proposé d'émettre un avis défavorable à la fermeture de la troisième classe de l'école maternelle Flora Tristan, avec une prévision de 46 élèves pour trois classes, et un seuil de fermeture à 62 élèves (soit 31 par classe), la prévision de la Ville à 56 élèves étant supérieure à celle de

l'Education nationale. En effet, l'affectation au secteur scolaire de Flora Tristan du nouveau lotissement du domaine de la Brossardière est en cours de réalisation et devrait apporter quelques élèves supplémentaires. Par ailleurs, la fermeture de la troisième classe est une mesure importante car le passage à deux classes modifie notablement la dynamique de la vie de l'école. De plus, le seuil de réouverture de la troisième classe est de 64 élèves.

Concernant la fermeture de la septième classe de l'école élémentaire Marcel Pagnol, la prévision de l'Education nationale est de 159 élèves pour sept classes, avec un seuil de fermeture de 161 élèves. Le périmètre de recrutement de cette école intègre le quartier de la Marronnière, actuellement en cours de développement. De plus, la prévision de la Ville étant à 161 élèves, une mesure de gel paraît beaucoup plus adaptée.

S'agissant du gel de la cinquième classe de maternelle de l'école Pont Boileau, la prévision de l'Education nationale est de 97 élèves pour cinq classes, avec un seuil de fermeture de 96 élèves, sachant qu'il s'agit d'une école sous CAPE (Convention académique de priorité éducative). La prévision de l'Education nationale étant supérieure au seuil de fermeture, l'annulation du retrait d'emploi à la rentrée est donc souhaitable afin de préserver les bonnes conditions d'apprentissage. En effet, il est nécessaire de prendre en compte les situations socioéconomiques des habitants de quartiers prioritaires, moins favorables que dans la plupart des autres quartiers de la ville.

Pour ce qui est du gel de la sixième classe de l'école élémentaire Laennec, la prévision de l'Education nationale est de 120 élèves pour six classes, avec un seuil de fermeture de 120 élèves, sachant qu'il s'agit là aussi d'une école sous CAPE. Pour la Ville, les effectifs attendus sont de 125 élèves, chiffre largement au-delà du seuil de fermeture. De fait, la mesure de gel prise à l'encontre de cette école n'est pas justifiée. Par ailleurs, située dans un quartier prioritaire, l'école Laennec doit continuer de bénéficier de moyens spécifiques pour donner aux élèves les meilleures chances de réussite dans leur parcours scolaire.

Enfin, nous vous demandons d'émettre un avis favorable à l'ouverture d'une quatrième classe à l'école maternelle Léonce Guard. En effet, la prévision de l'Education nationale est de 93 élèves pour trois classes, avec un seuil de fermeture de 96 élèves. L'ouverture d'une quatrième classe permettrait aux enfants d'être accueillis dans de bien meilleures conditions dans des classes moins chargées.

Si les priorités qui viennent d'être dégagées par notre Président et par notre Ministre, Monsieur Blanquer, telles que celle du langage et de la théorie de l'attachement, ainsi que la volonté de diminuer les effectifs (22 élèves en maternelle en moyenne en France, contre 12 dans l'Union européenne), sans oublier que les budgets par enfant s'élèvent à plus de 7 760 dollars en France, contre 8 850 dollars en zone Euro, et que l'âge d'entrée obligatoire à l'école a été fixé à trois ans, je vous propose d'émettre un avis défavorable pour l'ensemble des mesures de retrait et de gel, dont certaines n'ont véritablement aucun intérêt, et d'émettre un avis favorable à la mesure d'implantation d'emplois.

**Thierry DE LA CROIX** : « J'aimerais savoir où est l'intérêt de l'enfant au regard du nombre de classes qui seront surchargées ? En effet, je ne vois pas l'intérêt de passer à une semaine de quatre jours si nous avons des classes surchargées. De plus, j'ai l'impression que l'Education nationale ne s'intéresse pas forcément aux enfants, sauf pour des raisons économiques. Par ailleurs, est-il vraiment nécessaire de geler la septième classe à Marcel Pagnol ? En somme, je ne comprends pas pourquoi nous discutons d'un côté de l'intérêt de l'enfant alors que, de l'autre, l'Education nationale va à l'encontre de cet intérêt. »

**Sylvie CHARTIER** : « Bien entendu, nous vous suivons sur ces propositions car celles de la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Vendée ne présagent évidemment rien de bon. Certes, le Département connaît une baisse démographique, comme notre ville d'ailleurs. Cependant, la logique ne suit pas puisque des postes d'enseignants sont aussi récupérés à l'échelle nationale pour permettre de faire face aux grandes annonces de campagne concernant le dédoublement de certaines classes. Je pense notamment aux écoles prioritaires, c'est-à-dire aux écoles de ZEP, ce que nous n'avons plus à La Roche-sur-Yon. Les écoles publiques de territoires ruraux m'inquiètent vraiment et je pense que les villes moyennes ont du souci à se faire. Il s'agit simplement d'une tactique purement politique répondant à une promesse de campagne et nous en sommes victimes. Or la réussite des élèves passe par des politiques éducatives nationales fortes et, dans le cas présent, nous n'avons par exemple aucun détail concernant le « Plan mercredi » et la façon dont il sera suivi d'effet.



Au final, et malgré toutes les bonnes intentions de notre Ministre, dont j'ai accueilli favorablement la création d'un nouveau Conseil scientifique pour accroître la réussite des élèves, je ne pense pas que nous arriverons à faire du bon travail avec des classes surchargées, d'autant que les enseignants sont malmenés car ils ne sont pas formés correctement. »

**Guy BATIOU :** « Nous voterons bien entendu cette délibération. Cependant, je pense que nous sommes davantage dans l'acharnement que dans l'ajustement, surtout si l'on tient compte des écoles concernées, telles que Flora Tristan, Pont Boileau ou encore Laennec. Si tel est le cas, je ne vois pas l'intérêt de vouloir compenser certaines carences éducatives. De plus, la question du seuil n'est pas uniforme à l'échelle nationale. Nous sommes en effet dans un département très défavorisé en la matière et les seuils sont fixés par l'inspectrice de l'académie selon son bon vouloir. Il est absolument scandaleux de s'en prendre ainsi aux écoles maternelles.

Nous parlions tout à l'heure du travail des ATSEM. A ce propos, l'école Flora Tristan est un exemple typique puisqu'il n'y aura que quatre ATSEM pour deux classes maternelles. Si l'une d'entre elles est absente, il y aura 60 enfants pour trois personnes seulement ! Cela est impossible à gérer, sans compter qu'il y aura sûrement de nouveau arrivants en cours d'année. »

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>29</b>	<b>RÈGLEMENT ET TARIFS D'UTILISATION DES ESPACES DU CYEL</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Philippe PORTE*

Comme les demandes de locations faites auprès du Cyel sont de plus en plus nombreuses, il s'est avéré nécessaire d'établir une grille tarifaire d'utilisation de certains de ces espaces, tels que l'auditorium, l'accueil, la billetterie, l'Atrium, ou encore la salle d'orchestre. Je précise que les tarifs proposés sont moins élevés que ceux du Manège et qu'ils sont quasi similaires à ceux du théâtre et à la Maison Gueffier.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>30</b>	<b>AIDES À LA CRÉATION, À LA DIFFUSION ET AUX PROJETS ARTISTIQUES 2018</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Leczynska MORNET*

Comme vous le savez nous avons plaisir à aider la création, la culture et la diffusion de projets artistiques de nos artistes yonnais. Dans ce cadre :

- L'association Métamorphoses sollicite une aide à la création pour le spectacle « A nos muses ». Les artistes Dominique Petit et Denis Levailant s'associent autour d'une création mêlant la danse et le piano. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros ;
- La compagnie Pirate sollicite une aide à la création pour le spectacle « Panaches », qui rassemble une sélection de « scènes de panache » du théâtre classique et contemporain, interprétées par deux comédiennes. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- La compagnie Universalisapo sollicite une aide à la création pour le spectacle « Le Profondeur de l'invisible », adaptation théâtrale du « Horla » de Maupassant. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros ;
- La compagnie Patakès Théâtre sollicite une aide à la création pour le spectacle « La Nonna ». Il s'agit d'une adaptation en théâtre forain de la fable tragi-comique de l'argentin Roberto Cossa écrite en 1977. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros ;
- La compagnie Quatreàcorps sollicite une aide à la diffusion pour le spectacle de danse dans les arbres « L'Herbe sous le pied » qui est invité pour un festival au Sénégal par le centre culturel

Djaram'arts. Il est proposé de lui accorder une subvention de 1 125 euros pour couvrir ses frais de déplacements ;

- La compagnie Nejma sollicite une aide pour le projet d'action culturelle « Paroles de femmes » qui vise à collecter des portraits photographiques et des témoignages de femmes yonnaises. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- L'association Pygmalion sollicite une aide au projet pour le concert « La Passion selon Saint Jean » de Jean-Sébastien Bach qui sera donné au Théâtre municipal à l'occasion des 20 ans de l'association. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 euros ;
- L'association Graffiti Urban Radio sollicite une aide au projet pour programmer des musiciens place du Théâtre et animer un plateau radio lors de la Fête de la musique. Il est proposé de lui accorder une subvention de 2 500 euros ;
- La compagnie Le menteur Volontaire sollicite une aide au projet pour sa création "Speed LevinG", un cabaret-théâtre autour de l'œuvre de Hanoah Levin. Il est proposé de lui accorder une subvention de 3 000 euros ;
- L'association Breakdance Sess'Yon sollicite une aide au projet pour les défraiements engendrés par la participation de l'association à des compétitions de type "battles". Il est proposé de lui accorder une subvention de 300 euros pour couvrir ses frais de déplacements. Nous les félicitons sincèrement car ils représentent vraiment la Ville dans la région.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>31</b>	<b>STATUE ÉQUESTRE DE NAPOLÉON - CLASSEMENT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Philippe PORTE*

Monsieur le Maire a sollicité la Direction régionale des affaires culturelles au début du mois de décembre 2014, afin que la statue équestre Napoléon 1<sup>er</sup> puisse bénéficier d'une inscription au titre des monuments historiques. Le 19 juin 2016, les autorités d'Etat acceptaient cette reconnaissance. Suite à cet accord et à notre demande, la Commission régionale du patrimoine et des sites a émis un vœu au mois de janvier dernier en vue du classement national de cette statue.

Avant de conclure, permettez-moi de vous livrer deux anecdotes. Sachez tout d'abord que si la demande d'aujourd'hui date de 2014, la première datait de 1945. Le Conseil municipal de l'époque sollicitait alors le ministre de l'Education pour le classement de cette statue pour assurer : « la bonne conservation de cet ouvrage d'art sauvé des fonderies pendant l'occupation nazie ». Malheureusement, la réponse du ministre donnée à cette époque fut sans appel puisqu'il répondit « non, faute de crédits suffisants ». Chacun appréciera. Quant à la seconde anecdote, sachez qu'il a également fallu cadastrer cette statue – car elle ne l'était pas – pour pouvoir obtenir sa reconnaissance régionale et nationale. Elle vient donc d'être cadastrée sous le n° 1189. Cette inscription a permis au Bureau des hypothèques de classer le dossier administratif.

Par conséquent, il vous est proposé de soutenir ce rapport pour obtenir ce classement au titre des monuments historiques et qu'il ait ainsi une reconnaissance nationale.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>32</b>	<b>CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET MÉCÉNAT - « LA BICENTENAIRE » 2018</b>
-----------	---

*Rapporteur : Madame Béatrice BICHON-BELLAMY*

La 15<sup>ème</sup> édition de « La Bicentenaire » est un événement sportif, convivial et familial, pour sportifs professionnels ou amateurs de tout âge. Je rappelle que si cette manifestation est gratuite, nous le devons aux partenaires privés qui nous accompagnent. J'aimerais d'ailleurs remercier le Crédit Mutuel Océan, qui renouvelle son aide pour une durée de trois ans, ainsi que la société Duret Immobilier en tant que nouveau partenaire pour l'année 2018 et qui devrait reconduire son aide pour l'année 2019.

Enfin, je remercie également la société Kangourous Kids qui met à disposition des structures gonflables et du personnel afin d'encadrer l'espace Enfants sur le site dans le cadre du mécénat.

Je rappelle également que ces mécénats visent les cinq objectifs suivants :

- Développer l'image et la marque de l'entreprise ;
- Valoriser l'entreprise et les produits ;
- Mutualiser et développer des synergies entre les entreprises et la collectivité ;
- Fédérer ses collaborateurs ou les propres partenaires de l'entreprise ;
- Apporter un soutien et sa force à un projet qui contribue au rayonnement de la ville de La Roche-sur-Yon et à son dynamisme.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>33</b>	<b>AVANCE REMBOURSABLE À LA ROCHE-SUR-YON NATATION</b>
-----------	--

*Rapporteur : Monsieur Sébastien ALLAIN*

L'association La Roche-sur-Yon natation a commencé à se réorganiser sous l'impulsion d'un nouveau Conseil d'administration et d'un nouveau président à la fin de l'année 2016. Vous savez qu'il s'agit d'un club phare au sein de la Ville, puisqu'il compte près de 400 licenciés et 800 adhérents et qu'il a permis à de nombreux enfants yonnais d'apprendre à nager.

Concrètement, ce club sollicite la Ville pour une avance de trésorerie de 20 000 euros destinée à consolider sa situation financière. Cette avance sera remboursable par quarts, en 2019, 2020, 2021 et 2022.

### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>34</b>	<b>CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'ASSOCIATION POUR LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX (AEIN) 2018-2019</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Geneviève HOCQUARD*

La convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour les Echanges Internationaux et Nationaux (AEIN) est arrivée à son terme le 31 décembre 2017.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention de partenariat entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'AEIN, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Par cette convention, la Ville et l'AEIN constatent leur volonté commune de participer activement au développement des relations internationales. Fortes de cette conviction, la Ville et l'AEIN font le choix de se considérer comme partenaires. Elles souhaitent ainsi assurer la complémentarité de leurs actions pour renforcer la conscience européenne et l'ouverture sur le monde des citoyens yonnais, populariser les jumelages et promouvoir une réelle coopération internationale pour le développement des villes tiers.

Les actions de l'AEIN portent sur les échanges citoyens. Elles visent à faciliter l'organisation d'échanges scolaires (accueils universitaires et stagiaires) et d'échanges culturels, sportifs et familiaux. De plus, les actions de l'AEIN viennent en soutien de la politique internationale menée par la Ville sur des thématiques tels que le Mois de l'Europe, qui aura lieu le 9 mai prochain et qui représente un des cinq symboles de l'Europe, ou encore la commémoration du centenaire de 1918 qui se déroulera en novembre prochain.

Cette convention a été dépoussiérée et a été réactualisée dans le cadre de l'harmonisation des conventions de la Ville avec ses associations, notamment sur certaines formulations juridiques. Il n'y a donc aucune modification majeure. Il s'agit simplement de calages sur la complémentarité entre la Ville et l'AEIN, sur le rôle et la place de chacun dans la politique d'actions internationales menée par la Ville. Enfin, je précise que toutes les modifications apportées à la convention ont été travaillées et validées conjointement avec l'AEIN.

**Françoise BESSON** : « Je crois savoir que nous allons célébrer le cinquantième anniversaire du jumelage avec Gummersbach et le trentième anniversaire avec Tizi-Ouzou. Avez-vous prévu d'organiser un événement particulier pour ces deux anniversaires ? »

**Geneviève HOCQUARD** : « Les 50 ans de jumelage avec Gummersbach seront célébrés au mois de novembre lors de la commémoration de 1918, dans la synergie du Traité de paix de l'Elysée fêté entre le Président Macron et la Chancelière Merkel. Quant aux 30 ans de jumelage avec Tizi-Ouzou, Monsieur le Maire se rendra sur place cette année et abordera cette question. »

**Audrey HAREL** : « Nous voterons pour cette délibération puisque ce partenariat avec l'AEIN est extrêmement important et qu'il joue un rôle essentiel pour notre ville en matière de politique internationale. Toutefois, j'aimerais savoir pourquoi sa subvention a diminué de près de 10 000 euros, car cela me paraît contradictoire avec le contenu de cette délibération et avec ce qui vient d'être dit. »

**Monsieur le Maire** : Il s'agit tout simplement d'une réorganisation de subvention visant à travailler différemment avec l'AEIN, tout en renforçant nos relations avec les différentes villes jumelées. Bien entendu, cette décision a été discutée avec les représentants de cette association.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<b>35</b>	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FRANCE BÉNIN VENDÉE</b>
-----------	--

*Rapporteur : Madame Nathalie BRUNAUD-SEGUIN*

L'association France Bénin Vendée est une association de solidarité internationale qui œuvre actuellement au Bénin. Elle nous demande aujourd'hui de l'aider à organiser son trentième anniversaire. Comme cette association participe à la SSI ainsi qu'à l'animation de la ville, nous proposons de lui accorder une subvention de 1 500 euros pour lui permettre d'organiser cet événement.

#### **QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Monsieur le Maire** : « Avant de lever cette séance, j'aimerais vous présenter les jeunes du service civique qui ont eu la gentillesse, l'amabilité et la patience d'attendre la fin de ce Conseil municipal.

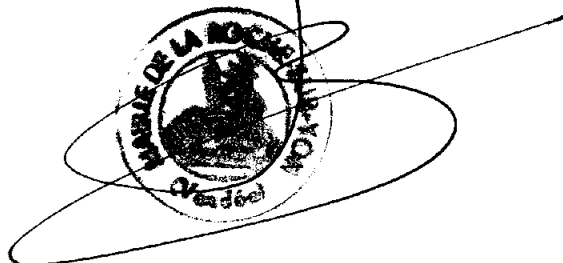
Je les félicite pour l'expérience qu'ils ont accomplie au sein de la municipalité. Je rappelle en effet que la volonté de vouloir amplifier le service civique faisait partie de nos objectifs de 2014. C'est ce que nous avons fait. J'espère donc que ce passage leur sera très utile à l'avenir et qu'il leur servira dans leur expérience de vie. »

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire

Luc BOUARD



## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE  
DE L'ARTICLE L 2122.22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR**

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Antenna	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	25/01/2018
La Roche Vendée Football	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'une maison d'habitation – 96 rue du Général Guérin	01/02/2018
Mme Marie MORINO	Convention de mise à disposition d'un local immobilier – 14 rue du Maréchal Foch	05/02/2018
Gendarmerie des Pays de la Loire – Groupement de gendarmerie départementale de Loire-Atlantique	Convention de mise à disposition d'un site désaffecté – Ancienne maison de quartier, rues Monthulet et Salengro	16/02/2018

**RÉGIE**

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 18-0112 portant abrogation des neufs régies de recettes « location de salles » des maisons de quartier	14/02/2018
Arrêté n° 18-0113 portant création de la régie de recettes « location de salles » des maisons de quartier	14/02/2018

**INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI****PAR DÉLIBÉRATION DU 16 MAI 2017 :**

&lt; 500 000 € HT pour les fournitures et services

&lt; 1 000 000 € HT pour les travaux

**L 2122.22 - 4° du CGCT**

Ville

**Du 23 janvier 2018 au 19 mars 2018****Conseil Municipal du 27 mars 2018**

<b>N° du Marché</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>V17-145</b>	<b>SPS 85</b> 85470 BRETIGNOLLES-SUR-MER	Réhabilitation de la halle A du parc des Expositions des Oudairies en salle spécialisée basket-ball – Mission CSPS Marché notifié : 21/12/2017	2 400,00 €
<b>V17-146</b>	<b>AUBEPINE SARL</b> 35200 RENNES	Connaissance et diagnostic du patrimoine arboré yonnais Marché notifié : 23/01/2018	14 260,00 €
<b>V18-001</b>	<b>CLABEL</b> 60000 NICE	Construction de 20 box à chevaux - Hippodrome des Terres Noires Marché notifié : 02/02/2018	54 500,04 €
<b>V18-002</b>	<b>COLAS</b> 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Rue et Impasse de la Faisanderie - Aménagement de voirie Marché notifié : 02/02/2018	268 980,00 €
<b>V18-003</b>	<b>NEOPOST</b> 92747 NANTERRE	Location maintenance d'une machine de mise sous pli et d'une solution d'impression sur enveloppes haute capacité avec son logiciel Marché notifié : 19/01/2018	37 753,25 €
<b>V18-004</b>	<b>BTP CONSULTANTS</b> 44470 CARQUEFOU	Construction du groupe scolaire Pont Boileau : Mission CSPS Marché notifié : 24/01/2018	8 170,00 €
<b>V18-005</b>	<b>CRUARD CHARPENTE</b> 53360 SIMPLE	Travaux de réfection des couvertures des salles Montlahuc aux Terres Noires à La Roche-sur-Yon Lot 1 : Charpente bois Marché notifié : 05/02/2018	105 000,00 €
<b>V18-006</b>	<b>SMAC</b> 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Travaux de réfection des couvertures des salles Montlahuc aux Terres Noires à La Roche-sur-Yon Lot 2 : Couverture bac acier / plaques translucides Marché notifié : 05/02/2018	142 188,57 €
<b>V18-007</b>	<b>PRESENTS</b> 44400 REZE	Mission CSPS pour les aménagements d'espaces publics du Bourg sous la Roche Marché notifié : 24/01/2018	18 796,00 €
<b>V18-008</b>	<b>PRESENTS</b> 44400 REZE	Mission CSPS pour les aménagements d'espaces publics Boulevard Réaumur, Rue Bouin, Rue Garros, Place Coubertin Marché notifié : 24/01/2018	7 141,00 €



<b>V18-009</b>	<b>APAVE</b> 85036 LA ROCHE-SUR-YON	Mission de contrôle technique pour la création d'une fontaine d'une fontaine sèche - Place de la Vendée à La Roche-sur-Yon Marché notifié : 29/01/2018	968,00 €
<b>V18-010</b>	<b>VITABRI</b> 25000 BESANÇON	Fourniture de structures modulables pour le marché de plein vent - Quartier des Halles à La Roche-sur-Yon Marché notifié : 21/02/2018	Mini : sans Maxi : 150 000 €
<b>V18-011</b>	<b>MARTY SPORTS</b> 49370 SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	Equipements d'une salle de basket-ball lot 4 : acquisition des matériels sportifs Marché notifié : 20/02/2018	35 388,35 €
<b>V18-012</b>	<b>SAMOP</b> 86370 VIVONNE	AMO pour l'aménagement d'un cinéma - Ilot Piobetta à La Roche-sur-Yon Marché notifié : 05/03/2018	18 000,00 €
<b>V18-018</b>	<b>PRESENTS</b> 44400 REZE	Travaux de requalification de la rue Lansier - Mission de coordination sécurité et protection de la santé Marché notifié : 26/02/2018	7 210,00 €
<b>G18-003</b>	<b>UNIVERS ET CITE</b> 31320 CASTANET TOLOSAN	Fourniture de mobilier urbain - Lot 2 : assises Marché notifié : 23/02/2018	Mini : sans Maxi : 30 000 €
<b>G18-004</b>	<b>CHARRIER SAS</b> 85140 SAINTE FLORENCE	Fourniture de mobilier urbain - Lot 3 : Mobilier bois Marché notifié : 23/02/2018	Mini : sans Maxi : 25 000 €
<b>G18-005</b>	<b>SINEU GRAFF</b> 67232 BENFELD	Fourniture de mobilier urbain - Lot 4 : Propreté Marché notifié : 26/02/2018	Mini : sans Maxi : 20 000 €
<b>G18-006</b>	<b>LE POTELET</b> 67232 BENFELD	Fourniture de mobilier urbain - Lot 5 : Barrières et potelets Marché notifié : 09/03/2018	Mini : sans Maxi : 45 000 €
<b>G18-007</b>	<b>LE POTELET</b> 92140 CLAMART	Fourniture de mobilier urbain - Lot 6 : Mobilier à mémoire de forme Marché notifié : 23/02/2018	Mini : sans Maxi : 30 000 €
<b>G18-008</b>	<b>UNIVERS ET CITE</b> 31320 CASTANET TOLOSAN	Fourniture de mobilier urbain - Lot 7 : Appui 2 roues Marché notifié : 23/02/2018	Mini : sans Maxi : 10 000 €

TF : tranche ferme  
TO : tranche optionnelle